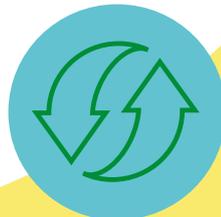




PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

BILAN D'ÉTAPE 2018 › 2021



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 4 |
| AXE A - BIODÉCHETS - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE | 14 |
| ACTION A1 - Accompagner les communes à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire | 16 |
| ACTION A2 - Organiser des temps d'échange avec les communes autour de la thématique du gaspillage alimentaire | 19 |
| ACTION A3 - Mettre à disposition des communes et des écoles la mallette de jeux "Trop Moche mais Trop Bon" | 21 |
| AXE B - BIODÉCHETS - À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES BIODÉCHETS | 23 |
| ACTION B1 - Renforcer le compostage individuel | 25 |
| ACTION B2 - Développer le compostage collectif en pied d'immeuble | 28 |
| ACTION B3 - Déployer le compostage en jardin public | 32 |
| ACTION B4 - Accompagner les communes dans la gestion de leurs biodéchets de restauration scolaire | 35 |
| ACTION B5 - Développer et animer un réseau de référents compostage collectif sur le territoire de Toulouse Métropole | 37 |
| ACTION B6 - Étudier et définir les modalités de tri à la source des biodéchets pour la métropole | 40 |
| ACTION B7 - Accompagner le développement du compostage pédagogique dans les écoles de la métropole | 43 |
| AXE C - FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE | 45 |
| ACTION C1 - Faire émerger des actions favorisant la gestion in situ des déchets verts par des appels à projets | 47 |
| ACTION C2 - Étudier les modalités d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts sur Toulouse Métropole | 49 |
| ACTION C3 - Mettre en œuvre les préconisations de l'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts | 51 |

| | |
|--|-----------|
| AXE D - POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ ET DES COMMUNES ADHÉRENTES | 53 |
| ACTION D1 - Accompagner les services de la Métropole et des communes adhérentes à déployer un plan de réduction du papier..... | 55 |
| ACTION D2 - Mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets..... | 58 |
| ACTION D3 - Mise à disposition de gourdes d'eau pour les agents de terrain de la Métropole..... | 61 |
| | |
| AXE E - DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS | 63 |
| ACTION E1 - Poursuivre et améliorer la collecte des textiles usagés..... | 66 |
| ACTION E2 - Développer et pérenniser le réemploi sur les déchèteries de DECOSET..... | 68 |
| ACTION E3 - Organiser des collectes de proximité d'équipements électriques et électroniques (DEEE)..... | 70 |
| ACTION E4 - Étudier les modalités d'harmonisation et d'optimisation pour redéfinir le service de gestion des encombrants de Toulouse Métropole..... | 72 |
| ACTION E5 - Expérimenter des solutions alternatives à la collecte en porte en porte des encombrants..... | 74 |
| ACTION E6 - Prime réparation..... | 76 |
| | |
| AXE F - FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS | 78 |
| ACTION F1 - Poursuivre la distribution de l'autocollant "Stop Pub"..... | 80 |
| ACTION F2 - Proposer aux écoles et aux communes des animations pour sensibiliser les enfants..... | 83 |
| ACTION F3 - Accompagner la mise en place d'une opération défi "Familles Zéro déchet"..... | 86 |
| ACTION F4 - Former des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction des déchets..... | 88 |
| ACTION F5 - Participer aux événements grand public organisés sur le territoire..... | 91 |
| ACTION F6 - Sensibiliser les habitants aux déchets dangereux..... | 93 |

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Introduction

Après un premier plan d'action de 5 ans (2012-2017), Toulouse Métropole souhaite poursuivre son action avec le déploiement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA pour la période 2018-2024).

Ce plan d'action se compose de 6 axes :



Déchets ménagers et assimilés (DMA), de quoi parle-t-on ?

Il s'agit des déchets produits par les ménages : ordures ménagères, emballages et papiers, verre, déchets verts, encombrants et tous les autres déchets déposés en déchèteries.

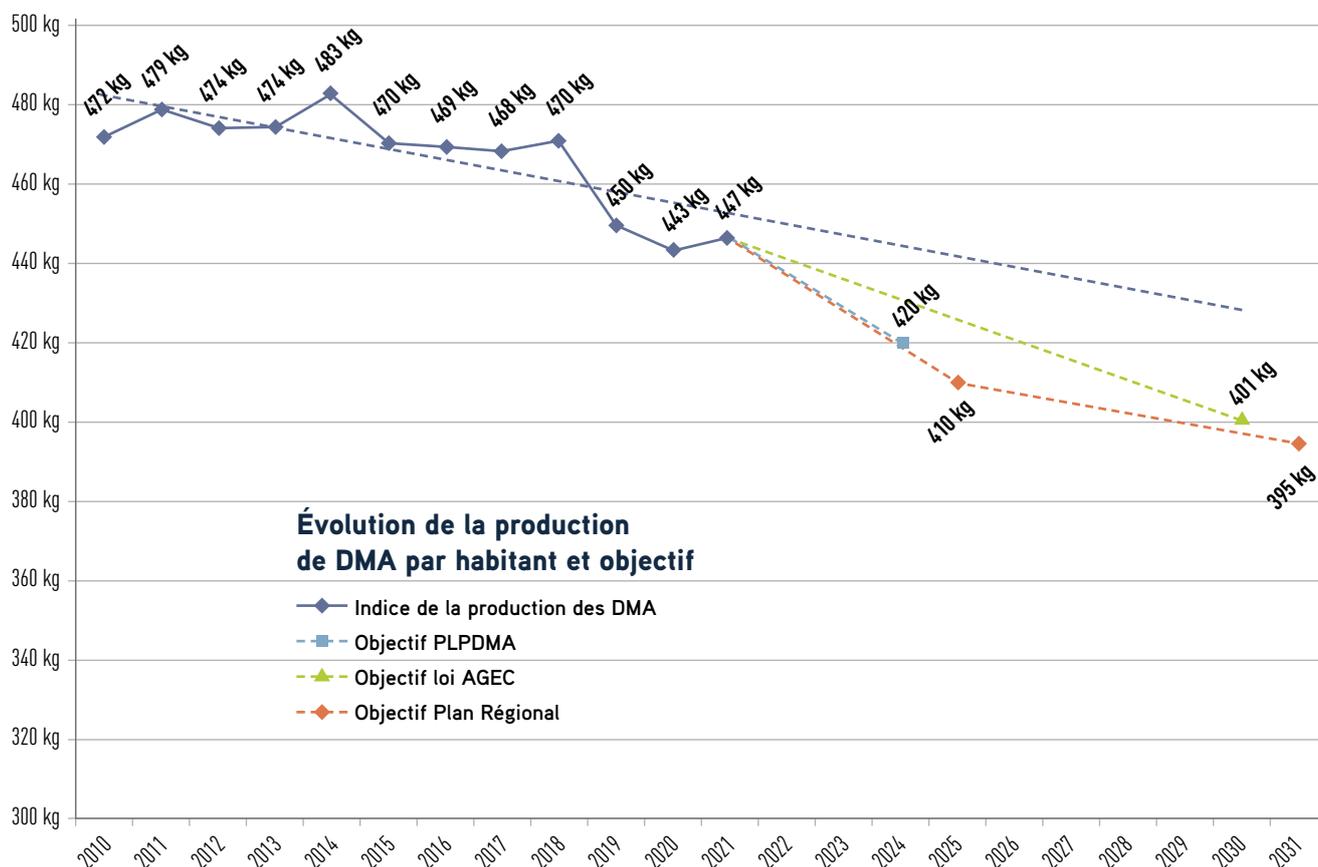
Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- Faire émerger des actions sur le territoire
- Développer des relais et des partenariats

OBJECTIF QUANTITATIF

- -11 % de DMA/hab en 2024 par rapport à 2010, soit une production de 420 kg/habitant. Cet objectif doit permettre de répondre à celui fixé par le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Occitanie qui prévoit -13 % en 2025.



Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Evolution de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant par rapport à 2010

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|-------|-------|-------|------|------|------|
| RÉSULTATS | -5 % | -4 % | -10 % | -12 % | -14 % | | | |

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant par rapport à 2010

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| OBJECTIFS | | | -1 % | -3 % | -5 % | -7 % | -9 % | -11 % |
| RÉSULTATS | -1 % | 0 % | -5 % | -6 % | -5 % | | | |

Effectifs mobilisés pour l'animation et la réalisation du plan d'action au sein de la Direction Déchets et Moyens Techniques

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|----------------------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 5,4 ETP ¹ | 5,3 ETP | 5,1 ETP | 6,2 ETP | 8,8 ETP | | | |

Coût de la prévention des déchets rapporté à chaque habitant

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|------|-------|-------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 0,9 € | 0,9 € | 1 € | 0,9 € | 1,1 € | | | |

Population SINOE (nombre d'habitants sur le territoire de Toulouse Métropole)²

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 771 132 | 783 353 | 796 203 | 803 718 | 814 359 | | | |

1. ETP : Equivalent Temps Plein

2. Depuis 2009, le recensement étant devenu annuel, l'INSEE fournit dorénavant en janvier de chaque année N les populations légales communales de l'année N-3. Afin de faire correspondre au mieux les tonnages collectés et la population qui les produit, et ainsi lisser l'impact sur les résultats, l'ADEME rattache la population INSEE à l'année de recensement correspondant et estime les populations communales pour les années suivantes. Ainsi, Les déchets produits en année N-3 seront mis en correspondance de la population issue du recensement de l'année en question. Pour les années N-2, N-1 et N, l'ADEME estime la population correspondante et la corrige au fur et à mesure de la disponibilité des données des recensements.

Tableau de synthèse du PLPDMA et de ses actions

| | | INDICATEURS | | | | | | | | OBJECTIFS 2024 |
|---|---|-------------|----------|---------|---------|------|------|------|--------|----------------|
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| PLPDMA | Évolution DMA /2010 | 0% | -5% | -6% | -5% | | | | -11% | |
| | ETP ³ mobilisés /an | 5,3 ETP | 5,1 ETP | 6,2 ETP | 8,8 ETP | | | | - | |
| | Avancement du programme | 19% | 26% | 32% | 46% | | | | 100% | |
| AXE A | LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE | | | | | | | | | |
| | ETP mobilisés /an | 0,1 ETP | 0,2 ETP | 0,2 ETP | 0,5 ETP | | | | - | |
| Action A1 - Accompagner les communes | Nb communes accompagnées | 13 | 14 | 14 | 19 | | | | 23 | |
| Action A2 - Temps d'échanges | Nb réunion /an | 1 | 1 | 0 | 0 | | | | 2 | |
| | Nb communes présentes en moyenne/réunion | 8 | 16 | 0 | 0 | | | | 10 | |
| Action A3 - Mallette TMTB | Nb de mallettes empruntées | 16 | 16 | 28 | 29 | | | | - | |
| AXE B | TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS | | | | | | | | | |
| | Biodéchets détournés / habitant | 4,3 kg | 4,9 kg | 5,2 kg | 5,8 kg | | | | 8 kg | |
| | Nb foyers compostant | 29 573 | 33 887 | 37 526 | 41 650 | | | | 65 054 | |
| | ETP mobilisés / an | 4,1 ETP | 3,8 ETP | 4,5 ETP | 5,4 ETP | | | | - | |
| Action B1 - Compostage individuel | Nb composteurs distribués / an | 1 632 | 2 781 | 2 761 | 3 295 | | | | - | |
| | Taux d'équipement | 20% | 22% | 24% | 26% | | | | 38% | |
| Action B2 - Compostage pied immeuble | Nb sites équipés | 178 | 237 | 284 | 339 | | | | 569 | |
| | Nb foyers participants | 2 640 | 3 703 | 4 344 | 6 153 | | | | 11 551 | |
| Action B3 - Compostage jardin public | Nb sites équipés | 8 | 13 | 15 | 20 | | | | 50 | |
| | Nb foyers participants | 322 | 640 | 760 | 1 055 | | | | 3 170 | |
| Action B4 - Compostage cantines | Nb communes accompagnées | 7 | 8 | 8 | 8 | | | | 15 | |
| Action B5 - Réseau référents | Nb rencontres / an | 2 | 2 | 0 | 5 | | | | 2 | |
| | Nb moyen participants/rencontre | 17 | 30 | 0 | 28 | | | | 20 | |
| Action B6 - Étude collecte biodéchets | | | | | | | | | | |
| Action B7 - Compostage pédagogique | Nb de kits mis à disposition | | | 22 | 10 | | | | - | |
| AXE C | GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS | | | | | | | | | |
| | ETP mobilisés / an | 0,1 ETP | 0,1 ETP | 0,2 ETP | 0,3 ETP | | | | - | |
| Action C1 - AAP Déchets verts | Nb projets soutenus / an | | | | 3 | | | | - | |
| Action C2 - Étude collecte DV | | | | | | | | | | |
| Action C3 - Solutions alternatives | | | | | | | | | | |
| AXE D | ÉCO-EXEMPLARITÉ | | | | | | | | | |
| | ETP mobilisés / an | 0,1 ETP | 0,1 ETP | 0,2 ETP | 1,5 ETP | | | | - | |
| Action D1 - Plan papier | Quantité de papier évité / 2019 | | | -26% | -22% | | | | -50% | |
| | Part de papier recyclé consommé / an | | 2% | 5% | 22% | | | | 40% | |
| | Nb communes accompagnées | | | 2 | 14 | | | | - | |
| Action D2 - Rio Loco | Biodéchets détournés / an | 1 500 kg | 1 850 kg | 0 kg | 1,6 t | | | | - | |
| Action D3 - Mise à disposition de gourdes | | | | | | | | | - | |
| AXE E | DEUXIÈME VIE DES OBJETS | | | | | | | | | |
| | ETP mobilisés / an | 0,02 ETP | 0,03 ETP | 0,1 ETP | 0,1 ETP | | | | - | |
| Action E1 - Textile | Nb points collecte / an | 447 | 538 | 514 | 523 | | | | 462 | |
| | Quantités collectées / hab. / an | 3,2 kg | 3,1 kg | 2,3 kg | 2,8 kg | | | | 7,8 kg | |
| Action E2 - Réemploi déchèteries | Quantité d'objets détournés sur les déchèteries de Decoset / an | | | | 376 t | | | | 450 t | |
| Action E3 - Collecte DEEE | Quantités collectées / an | 19 t | 19 t | 13 t | 21 t | | | | - | |
| Action E4 - Étude collecte encombrants | | | | | | | | | | |
| Action E5 - Solutions alternatives | | | | | | | | | | |
| | Nb bénéficiaires | | | 20 | 178 | | | | | |
| Action E6 - Prime réparation | Aides versées | | | 708 € | 7 350 € | | | | | |
| AXE F | ADHÉSION GESTES RÉDUCTION | | | | | | | | | |
| | ETP mobilisés / an | 0,4 ETP | 0,7 ETP | 0,7 ETP | 0,7 ETP | | | | - | |
| Action F1 - Stop pub | Taux d'équipement des BAL ⁴ / an | 34% | 34% | 42% | 44% | | | | 50% | |
| Action F2 - Animations scolaires | Nb animations / an | 37 | 49 | 49 | 105 | | | | - | |
| Action F3 - Défi Familles zéro déchet | Nb familles | 15 | | | | | | | - | |
| Action F4 - Former les acteurs | Nb personnes formées | 169 | 286 | 92 | 198 | | | | - | |
| Action F5 - Évènementiel | Nb participations / an | 18 | 20 | 0 | 12 | | | | - | |
| Action F6 - Déchets dangereux | Quantité déchets collectés en déchèterie / an | 309 t | 456 t | 482 t | 195 t | | | | - | |
| SUIVI DU PLPDMA | ETP mobilisés / an | 0,6 ETP | 0,3 ETP | 0,3 ETP | 0,3 ETP | | | | | |

Cadre des coûts de la prévention

Le cadre des coûts de la prévention est un outil, défini par l'ADEME, qui apporte aux collectivités un cadre commun de restitution des coûts liés aux actions de réduction des déchets.

Il permet de :

- connaître le coût global d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;
- connaître le coût détaillé par thématique ;
- comparer les coûts de la prévention des collectivités ;
- contribuer à renseigner la ligne prévention de la matrice des coûts de gestion des déchets.

L'ADEME a choisi de classer dans 6 catégories différentes les actions de réduction des déchets.

Le tableau ci-dessous reprend ces 6 catégories et indique à laquelle est rattachée chaque action du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Toulouse Métropole.



| 1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets | 2. Actions eco- exemplaires de la collectivité | 3. Actions emblématiques nationales | | 4. Actions d'évitement de la production de déchets | | 5. Action de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative | | 6. Programme de prévention - actions globales et transversales |
|--|---|---|-----------------------|--|-----------------------|---|-----------------------------|---|
| | | 3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets | 3.2 Autres actions | 4.1 Réparation, réemploi | 4.2 Autres actions | 5.1 Déchets des entreprises | 5.2 Déchets dangereux | |

AXE A BIODÉCHETS - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| Actions A1 à A3 | | | | ⊗ | | | | | |
|-----------------|--|--|--|---|--|--|--|--|--|

AXE B BIODÉCHETS - À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES BIODÉCHETS

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--|---|--|--|--|--|--|--|
| Actions B1 à B7 | | | ⊗ | | | | | | |
|-----------------|--|--|---|--|--|--|--|--|--|

AXE C FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|---|--|--|--|
| Actions C1 à C3 | | | | | | ⊗ | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|---|--|--|--|

AXE D POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|
| Actions D1 à D3 | | ⊗ | | | | | | | |
|-----------------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|

AXE E DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS

| | | | | | | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|---|--|--|--|--|
| Actions E1 à E3 + E6 | | | | | ⊗ | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|---|--|--|--|--|

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|---|--|--|--|
| Actions E4 à E5 | | | | | | ⊗ | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|---|--|--|--|

AXE F FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

| | | | | | | | | | |
|-----------|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| Action F1 | | | | ⊗ | | | | | |
|-----------|--|--|--|---|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | | |
|-----------------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Actions F2 à F5 | ⊗ | | | | | | | | |
|-----------------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | | |
|-----------|--|--|--|--|--|--|--|---|--|
| Action F6 | | | | | | | | ⊗ | |
|-----------|--|--|--|--|--|--|--|---|--|

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|--|--|--|---|
| SUIVI DU PLPMDA | | | | | | | | | ⊗ |
|-----------------|--|--|--|--|--|--|--|--|---|

Cadre des coûts de la prévention pour l'année 2021

| Niveau 1 : Évaluation des charges et produits directs liés à la prévention | | 1-Sensibilisation des publics à la prévention des déchets | 2-Actions éco-exemplaires de la collectivité | 3-Actions emblématiques nationales | |
|--|---|---|--|---|--------------------|
| | | | | 3.1-Prévention et gestion de proximité des biodéchets | 3.2-Autres actions |
| Charges | Personnel collectivité | 39 000 € | 61 000 € | 223 000 € | 20 000 € |
| | Autres charges de fonctionnement | 135 000 € | 43 000 € | 111 000 € | 40 000 € |
| | Amortissements / composteurs | - | - | 139 000 € | - |
| | Total charges | 174 000 € | 104 000 € | 473 000 € | 60 000 € |
| 2020 - Total Charges | | 85 000 € | 22 000 € | 382 000 € | 35 000 € |
| 2019 - Total Charges | | 115 000 € | 4 000 € | 353 000 € | 109 000 € |
| 2018 - Total Charges | | 64 000 € | 4 000 € | 369 000 € | 58 000 € |
| 2017 - Total Charges | | 59 000 € | 21 000 € | 354 000 € | 49 000 € |
| Produits | Produits industriels | | | 63 000 € | |
| | Soutiens sociétés agréées et autres aides | | | | |
| | Subventions | | | 25 000 € | |
| | Total produits | | | 88 000 € | |
| 2020 - Total Produits | | - € | - € | 53 000 € | - € |
| 2019 - Total Produits | | - | - | 46 000 € | - |
| 2018 - Total Produits | | - | - | 42 000 € | - |
| 2017 - Total produits | | - | - | 47 000 € | - |
| Coût HT | | 174 000 € | 104 000 € | 385 000 € | 60 000 € |
| TVA acquittée | | 2 000 € | 8 000 € | 2 000 € | 8 000 € |
| Total TTC | | 176 000 € | 112 000 € | 387 000 € | 68 000 € |
| 2020 - Total TTC | | 86 000 € | 24 000 € | 345 000 € | 40 000 € |
| 2019 - Total TTC | | 127 000 € | 4 000 € | 331 000 € | 112 000 € |
| 2018 - Total TTC | | 71 000 € | 4 000 € | 347 000 € | 65 000 € |
| 2017 - Total TTC | | 60 000 € | 22 000 € | 309 000 € | 53 000 € |

Évolution de la production de déchets sur le territoire de Toulouse

| En tonne | 2010 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| OMR ⁵ | 199 083 t | 216 531 t | 220 037 t | 206 966 t | 203 179 t | 201 216 t |
| Emballages ménagers (hors verre) + papiers | 27 051 t | 30 331 t | 30 723 t | 30 879 t | 30 171 t | 30 245 t |
| Verre | 12 023 t | 15 997 t | 17 317 t | 17 787 t | 19 023 t | 19 434 t |
| Total OMA⁶ | 238 157 t | 262 859 t | 268 077 t | 255 633 t | 252 373 t | 250 895 t |
| Encombrants | 6 333 t | 10 841 t | 10 440 t | 10 342 t | 9 061 t | 12 427 t |
| Déchets verts | 23 993 t | 28 250 t | 26 803 t | 26 309 t | 27 121 t | 26 624 t |
| Déchets des déchèteries | 45 635 t | 57 011 t | 61 228 t | 63 882 t | 65 811 t | 71 994 t |
| Textiles | | 1 613 t | 1 804 t | 1 858 t | 1 432 t | 1 778 t |
| Déchets ménagers spéciaux | | 2 t | 4 t | 4 t | 13 t | 9 t |
| Total DMA⁷ | 314 119 t | 360 577 t | 368 356 t | 358 027 t | 355 812 t | 363 727 t |
| Évolution par rapport à 2010 | | +15% | +17% | +14% | +13% | +16% |

5. OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. 6. OMA : Ordures Ménagères et Assimilés. 7. DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

| 4-Actions d'évitement de la production de déchets | | 5-Actions de prévention des déchets des entreprises et actions de prévention des déchets dangereux | | 6-Programme de prévention - actions globales et transversales | TOTAL |
|---|--------------------------------|--|-----------------------|---|-----------|
| 4.1-Réparation, réemploi | 4.2-Autres actions d'évitement | 5.1-Déchets des entreprises | 5.2-Déchets dangereux | | |
| 8 000 € | 14 000 € | - | - | 22 000 € | 387 000 € |
| 7 000 € | 13 000 € | - | - | 11 000 € | 360 000 € |
| - | - | - | - | - | 139 000 € |
| 15 000 € | 27 000 € | - | - | 33 000 € | 886 000 € |
| 126 000 € | 11 000 € | - € | - € | 17 000 € | 678 000 € |
| 122 000 € | 4 000 € | - | - | 15 000 € | 722 000 € |
| 122 000 € | 4 000 € | - | - | 43 000 € | 664 000 € |
| 124 000 € | - | - | - | 55 000 € | 662 000 € |
| | | | | | 63 000 € |
| | | | | | 25 000 € |
| | | | | | 88 000 € |
| - € | - € | - € | - € | - € | 53 000 € |
| 76 000 € | - | - | - | - | 122 000 € |
| 75 000 € | - | - | - | - | 117 000 € |
| - | - | - | - | - | 47 000 € |
| 15 000 € | 27 000 € | | | 33 000 € | 798 000 € |
| - | 1 000 € | - | - | 2 000 € | 23 000 € |
| 15 000 € | 28 000 € | | | 35 000 € | 821 000 € |
| 126 000 € | 11 000 € | - € | - € | 17 000 € | 649 000 € |
| 46 000 € | 4 000 € | - | - | 15 000 € | 639 000 € |
| 47 000 € | 4 000 € | - | - | 44 000 € | 582 000 € |
| 124 000 € | - | - | - | 59 000 € | 627 000 € |

Métropole

| En kg/hab ⁸ | 2010 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| OMR | 299 kg | 281 kg | 281 kg | 260 kg | 253 kg | 247 kg |
| Emballages ménagers (hors verre) + papiers | 41 kg | 39 kg | 39 kg | 39 kg | 38 kg | 37 kg |
| Verre | 18 kg | 21 kg | 22 kg | 22 kg | 24 kg | 24 kg |
| Total OMA | 358 kg | 341 kg | 342 kg | 321 kg | 314 kg | 308 kg |
| Encombrants | 10 kg | 14 kg | 13 kg | 13 kg | 11 kg | 15 kg |
| Déchets verts | 36 kg | 37 kg | 34 kg | 33 kg | 34 kg | 33 kg |
| Déchets des déchèteries | 69 kg | 74 kg | 78 kg | 80 kg | 82 kg | 88 kg |
| Textiles | | 2 kg |
| Total DMA | 472 kg | 468 kg | 470 kg | 450 kg | 443 kg | 447 kg |
| Évolution par rapport à 2010 | | -1% | 0% | -5% | -6% | -5% |

8. Population utilisée : Population SINOE (cf. Indicateurs et paramètres de suivi du programme).

2018

Après avoir été présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du 13 juin 2018 et soumis à la consultation du grand public du 16 juin au 13 juillet 2018, le nouveau plan d'action 2018-2024 du PLPDMA a été adopté en conseil de métropole du 4 octobre 2018.

Bien que le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés n'ait été adopté qu'en fin d'année, des actions ont quand même été menées en 2018 : lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du compostage individuel et collectif, actions de sensibilisation en milieu scolaire ou du grand public, collecte des textiles usagés, mise à disposition d'autocollants Stop pub.

Les moyens déployés sur l'année 2018 sont identiques à 2017, aussi bien en temps de travail qu'en budget. La production des déchets ménagers par habitant a augmenté pour atteindre le même niveau que celui de l'année de référence (2010). Cette augmentation est principalement due à une plus grande production d'ordures ménagères et assimilés et à un apport plus important de déchets en déchèteries.

2019

On observe une forte diminution des ordures ménagères résiduelles par rapport à 2018 : -13 000 t, soit -20 kg/hab. Cette diminution compense l'augmentation des autres flux, notamment ceux des déchèteries.

Au final, la production des déchets ménagers et assimilés a diminué de 18 kg/hab entre 2010 et 2019, soit une baisse de -4%.

Cette évolution peut s'expliquer par différents facteurs :

- la **communication faite auprès des habitants** de 12 communes, dont Toulouse, **concernées par l'évolution des modalités de collecte** des ordures ménagères, des emballages recyclables (dont ceux en verre) et des papiers. En effet, la communication faite à ces habitants a été l'occasion de rappeler les consignes de tri et les gestes de réduction des déchets. Cette communication s'est ressentie au niveau des réservations de composteurs qui ont fortement augmenté par rapport à 2018.
- la **mise en œuvre du règlement de collecte** adopté en 2018, avec la sortie progressive des gros producteurs non ménagers du service public de gestion des déchets. Ce règlement de collecte fixe, en effet, un seuil de 10 m³ au-delà duquel les déchets non-ménagers ne sont plus pris en charge par la collectivité et doivent faire l'objet d'une collecte par un prestataire privé.

Les moyens humains mobilisés en interne par la direction Déchets et Moyens Techniques représentent 5,1 équivalents temps plein (ETP) en 2019, soit un peu moins qu'en 2018¹⁰. L'axe B - *Biodéchets* - *A chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets* mobilise à lui seul plus des 3/4 des moyens humains alloués au PLPDMA. L'animation et le suivi du programme correspond à 10% des ETP.

Les moyens financiers sont en augmentation par rapport aux années précédentes et représentent 1€ par habitant. 50% de ces moyens financiers sont consacrés aux actions sur le compostage (56% en 2018), 20% à la sensibilisation et la communication (10% en 2018), 16% aux actions sur la deuxième vie des objets (16% en 2018) et 12% à la lutte contre le gaspillage alimentaire (9% en 2018).

10. Seul le personnel de la direction travaillant régulièrement ou à plein temps sur les actions de réduction des déchets est pris en compte dans ce calcul. Les moyens humains mobilisés ponctuellement pour une action précise et ceux des prestataires ne rentrent pas dans le décompte.

2020



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est encore en diminution en 2020 : -3 800 t par rapport à 2019, soit une baisse de 8 kg par habitant. Malgré une augmentation de près de 1 000 tonnes des autres déchets (encombrants et déchets verts collectés en porte à porte et déchets des déchèteries), la production de déchets ménagers et assimilés est en baisse de près de 2 200 t par rapport à l'année précédente.

En cette année particulière, il n'est pas facile de définir l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution des déchets collectés. Les périodes de confinement, la fermeture des magasins et la diminution de l'activité économique ont en effet pu induire une baisse des quantités de déchets produits. Par ailleurs, la poursuite de l'application du règlement de collecte et de l'exclusion des gros producteurs non ménagers a sans doute contribué à cette diminution.

Les moyens humains de l'équipe compostage ont été renforcés avec l'arrivée d'un maître-composteur supplémentaire. L'axe B - *A chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets* représente donc 73% des moyens humains, suivi de l'axe F - *Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets* avec 11%, les autres axes représentant entre 2% et 4%.

Les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2019 : -44 000 €. Cette baisse est due à la diminution des dépenses de sensibilisation (aucune action de sensibilisation sur les évènements n'a pu être menée en 2020 en raison du contexte sanitaire), ainsi qu'à une phase de transition entre les deux marchés d'accompagnement des communes sur le gaspillage alimentaire (engendrant une suspension de l'accompagnement en 2020). Les dépenses liées au compostage ont, quant à elles, augmenté avec un nombre croissant de composteurs individuels distribués et de projets de compostage collectif.

2021

Les ordures ménagères et assimilés sont encore en diminution en 2021 : -6kg/hab par rapport à 2020. Les apports en déchèteries et les encombrants collectés en porte-à-porte sont en augmentation de respectivement 7 kg/hab et 4 kg/hab. Par conséquent, la production de déchets ménagers et assimilés évolue à la hausse par rapport à 2020 pour atteindre 447 kg/hab. Malgré cette hausse, la production de déchets reste tout de même inférieure de 5% à celle de 2010, année de référence.

Toulouse Métropole a organisé, en février 2021, une nouvelle Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES).

Cette commission vise à :

1. permettre le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur la prévention des déchets sur le territoire ;
2. associer les parties prenantes à l'élaboration du PLPDMA et à la mise en œuvre de ses actions ;
3. impulser une dynamique partenariale sur le territoire autour de la question de la réduction des déchets et de la prévention.

Du fait des contraintes sanitaires liées à la crise COVID, la CCES s'est déroulée en deux temps :

- une plénière en distanciel organisée en février, qui a regroupé plus de 80 participants. Au cours de cette réunion, Toulouse Métropole a présenté les résultats 2018-2020 et les perspectives d'actions pour les années suivantes.
- 6 ateliers de co-construction, programmés de mars à juin, également en distanciel. Les 6 thématiques traitées ont été :
 - Atelier 1 - Organiser un défi "Famille zéro déchet" sur le territoire de Toulouse Métropole
 - Atelier 2 - Développer le compostage collectif en pied d'immeuble sur l'ensemble du territoire de la Métropole
 - Atelier 3 - Contribuer au déploiement du compostage individuel
 - Atelier 4 - Sensibiliser le grand public à la question du gaspillage alimentaire
 - Atelier 5 - Favoriser la réparation et le réemploi
 - Atelier 6 - Evènements zéro déchet

Chaque atelier a regroupé entre 10 et 15 participants. Ce sont au total 55 personnes qui ont apporté leurs contributions au plan d'action de Toulouse Métropole.

Les moyens humains déployés au sein de la direction Déchets et Moyens Techniques sur le PLPDMA sont en augmentation (+2,6 ETP par rapport à l'année précédente) :

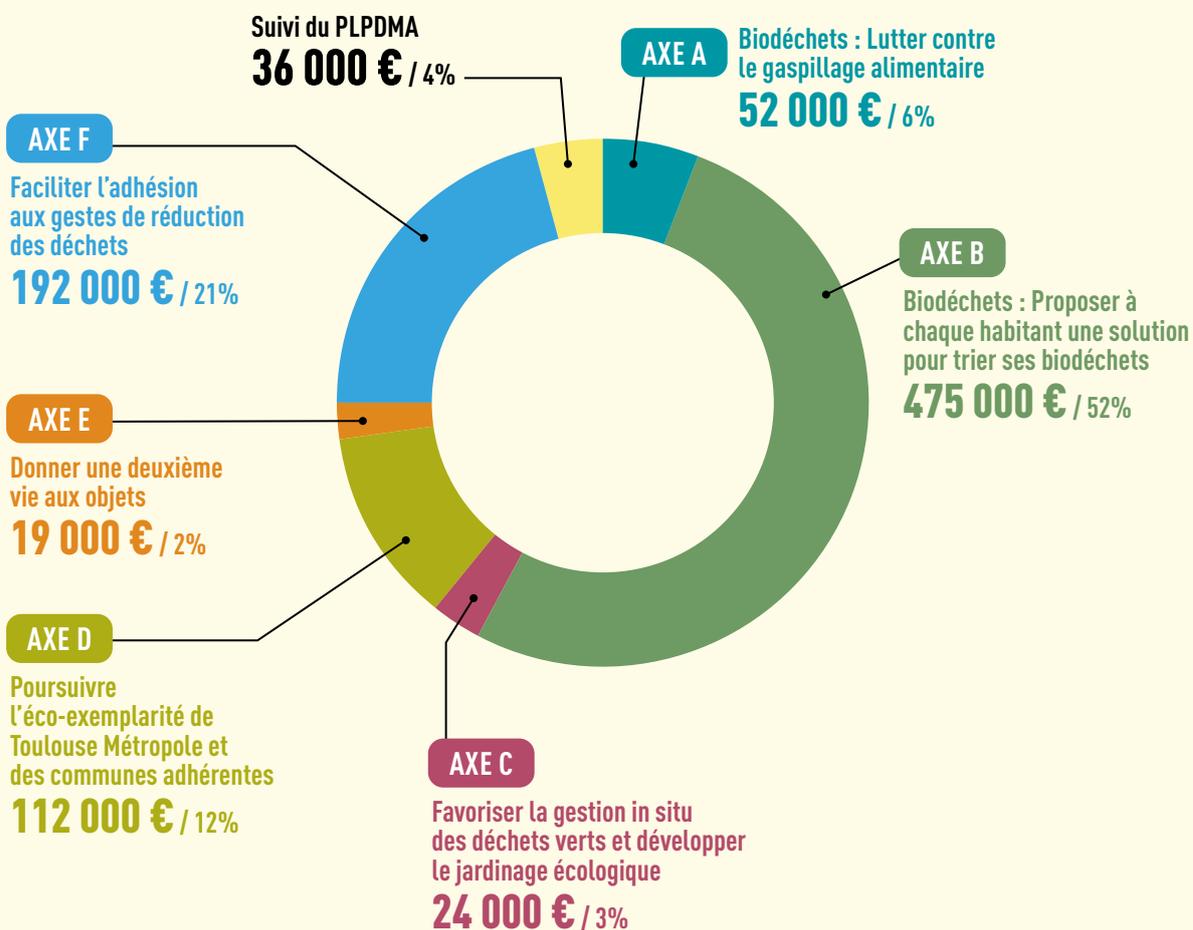
- Axe D - Eco exemplarité : +1,3 ETP, avec la mise en œuvre du Plan Papier et la mobilisation des ambassadeurs du tri et de la prévention ;
- Axe B - Tri à la source des biodéchets : +0,9 ETP, dû à l'arrivée d'un agent logistique dans l'équipe compostage ;
- Axe A - Lutte contre le gaspillage alimentaire : +0,3 ETP, lié entre autre à l'arrivée d'une chargée de mission en alternance travaillant depuis septembre 2021 sur la sensibilisation du grand public ;
- Axe C - Gestion in situ des déchets verts : 0,1 ETP.

Entre 2020 et 2021, les dépenses liées au programme de prévention ont significativement augmenté, passant de 649 000 € à 910 000 € TTC. Les dépenses sont en augmentation sur l'ensemble des axes, sauf pour l'axe E (transfert de la convention avec la Glanerie à DECOSSET concomitamment aux déchèteries).

Les principales augmentations sont liées à :

- l'ensemble des effectifs affectés au programme de prévention au sein de la direction Déchets et Moyens Techniques ;
- le nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire et auprès du grand public ;
- l'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'une alimentation plus durable en restauration scolaire.

Les charges des différents axes du PLPDMA se répartissent comme suit :





AXE A - BIODÉCHETS¹¹ - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Introduction

En France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires pour l'alimentation humaine sont perdus ou gaspillés chaque année. Répartition des pertes :

- 32% au niveau de la production
- 21% au niveau de la transformation
- 14% au niveau de la distribution
- 33% au niveau de la consommation

En plus de représenter un prélèvement inutile de ressources, des émissions de CO₂ et des pertes financières, le gaspillage alimentaire soulève des préoccupations éthiques.

C'est pourquoi, depuis 2015, les pouvoirs publics ont intégré la question du gaspillage alimentaire dans la réglementation¹². La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 définit les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire suivants :

- -50% en 2025 pour la restauration collective et les distributeurs ;
- -50% en 2030 pour les consommateurs et les autres acteurs de l'agroalimentaire.

C'est dans ce contexte réglementaire que Toulouse Métropole s'est engagée depuis 2014 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en déployant deux champs d'action complémentaires :

- 1/ la sensibilisation des habitants aux travers de différents outils (livret, stands, astuces, etc.) ;
- 2/ l'accompagnement des communes adhérentes qui souhaitent agir contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Développer une culture commune autour du gaspillage alimentaire sur le territoire de la métropole
- Associer les messages de lutte contre le gaspillage alimentaire aux messages de gestion des biodéchets
- Sensibiliser les acteurs et accompagner le changement de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire

OBJECTIF QUANTITATIF

- -3,5kg/habitant de gaspillage alimentaire en 2024

Indicateurs et paramètres de suivi de l'axe

Effectif mobilisé annuellement sur cet axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 0,8 ETP | 0,1 ETP | 0,2 ETP | 0,2 ETP | 0,5 ETP | | | |

Coût annuel de l'axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 48 000 € | 65 000 € | 90 000 € | 22 000 € | 52 000 € | | | |

11. Biodéchets : il s'agit des déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires, etc.) et des résidus verts du jardin (taille de haie, tonte de gazon, etc.)

12. La législation relative au gaspillage alimentaire s'est traduite dans différents textes :

- loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) (2015)
- loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot
- loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentation et une alimentation saine et durable (EGALIM) (2018)
- pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (2011 puis 2017)

2018

Toulouse Métropole a adopté, en décembre 2018, les orientations stratégiques et les premiers engagements opérationnels de son Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain. L'objectif de ce dernier est de développer une stratégie agricole sur son territoire grâce à ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable, de planification urbaine et de politique foncière, de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations, de développement économique et urbain.

Parmi les engagements pris, se trouve la définition d'un Projet Alimentaire de Territoire qui s'articule autour de 8 grands objectifs, dont celui de "lutter contre le gaspillage alimentaire".

2019

En 2019, les actions menées par Toulouse Métropole dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la continuité des accompagnements amorcés en 2018 concernent essentiellement les communes, notamment la restauration scolaire. Un temps d'échange collectif et des formations sur l'utilisation de la mallette "Trop Moche mais Trop Bon" ont été organisées.

En octobre 2019, la première feuille de route du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain a été adoptée.

Cette dernière comprend notamment 2 axes concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Axe 2. Accompagner la restauration collective pour que la lutte contre le gaspillage alimentaire dégage des marges de manœuvre pour plus d'approvisionnement en bio et local ;
- Axe 4. Sensibiliser et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable.

Ces deux axes sont alimentés par les actions du PLPDMA.

Un travail commun a été engagé entre le Projet Agricole et Alimentaire et le PLPDMA avec la définition d'un nouveau marché d'accompagnement des communes selon une approche globale allant de l'approvisionnement au déchet et incluant la mise en œuvre d'une alimentation plus durable en restauration scolaire.

2020

2020 a été une année de transition pour la thématique du gaspillage alimentaire. En effet, le marché d'accompagnement des communes a pris fin en mars et le nouveau marché n'a été notifié que début janvier 2021.

De plus, avec l'épidémie de COVID-19, l'organisation de réunions a été perturbée et les festivals et autres rencontres ont été annulés.

Il a donc été décidé de ne pas organiser de temps d'échanges entre les communes (action A2) et le festival Rio Loco ayant été annulé, l'action A4 n'a pas pu être menée.

2021

Afin de développer la sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire, une étudiante en alternance a été recrutée, depuis septembre 2021, pour une durée d'un an. Ses missions sont :

- d'identifier les acteurs présents sur le territoire de la métropole agissant soit déjà dans le domaine de l'alimentation et/ou du gaspillage alimentaire, soit comme acteur relais et/ou animateur d'un territoire ;
- de prendre connaissance de leur intérêt pour la question du gaspillage alimentaire ;
- d'identifier leurs besoins pour relayer les messages sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- de définir un plan d'action.

Ce travail est mené en concertation avec la direction de l'Environnement et de l'Energie porteuse de la politique alimentaire et agricole de la Métropole.

PERSPECTIVE

- Développer le volet "sensibilisation du grand public" au gaspillage alimentaire.



ACTION A1 - ACCOMPAGNER LES COMMUNES À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE DURABLE

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis plusieurs années, la restauration collective est soumise à des obligations de réduction de son impact environnemental :

- en réduisant le gaspillage alimentaire (loi pour une croissance verte, loi Garot, loi AGECE)
- en améliorant l'approvisionnement (loi EGALIM, loi climat et résilience)
- en limitant l'usage de contenants plastiques (loi EGALIM)

Pour aider les communes à intégrer ces différentes obligations, Toulouse Métropole propose un accompagnement pour la mise en œuvre d'une restauration scolaire plus durable, regroupant à la fois le volet approvisionnement et le volet gaspillage alimentaire. En effet, ces deux volets sont complémentaires :

- les économies réalisées grâce à la réduction du gaspillage alimentaire permettent d'améliorer l'approvisionnement à budget constant ;
- et les repas préparés avec des produits plus qualitatifs se concluent le plus souvent par moins de gaspillage car mieux appréciés des convives.

Cet accompagnement se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 - Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 - Choix par la commune d'actions à mettre en place
- Étape 4 - Soutien à la mise en place des actions
- Étape 5 - Bilan des actions 6 mois après la fin de l'accompagnement

Le suivi se déployant sur 12 mois environ.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Impulser et motiver les communes à mettre en place une démarche
- Sensibiliser les élèves à la thématique du gaspillage alimentaire

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 23 communes accompagnées d'ici 2024
- -10% de gaspillage alimentaire dans les communes accompagnées

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de communes accompagnées

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 12 | 14 | 16 | 18 | 20 | 22 | 23 |
| RÉSULTATS | 7 | 12 | 13 | 13 | 19 | | | |

2018

Après le renouvellement du marché d'accompagnement et la tenue de la première réunion d'information en 2017, les accompagnements ont repris en 2018 avec cinq nouvelles communes : Blagnac, Cornebarrieu, Toulouse, Balma, Gagnac-sur-Garonne. Fin 2018, Blagnac et Cornebarrieu avaient défini leur plan d'action, Balma et Toulouse avaient terminé et restitué l'état des lieux et l'accompagnement de Gagnac-sur-Garonne avait été lancé.

Les actions retenues pour les deux premières communes sont :

Pour Blagnac

- **Proposer des portions adaptées** : s'adapter aux besoins réels des convives, les responsabiliser, se rendre compte des quantités gaspillées via les excédents visibles dans les plats de service ;
- **Définir le rôle de l'animateur dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagner les convives dans la prise des repas afin de redonner du sens à l'alimentation (gestion de groupes d'enfants, discours pédagogique convaincant et animations ponctuelles), initier le principe de "Faire de la restauration scolaire un nouvel enjeu éducatif au sein des projets d'établissement" ;
- **Favoriser le dialogue entre les convives** : valoriser l'équipe restauration, être à l'écoute des demandes des enfants, faire prendre conscience aux élèves des enjeux de l'alimentation et de leur rôle en tant que consommateur.

Pour Cornebarrieu

- **Réduire les grammages** : adapter les portions préparées à la consommation réelle. Une réduction des quantités peut permettre d'améliorer la qualité de certains produits.
- **Définir le rôle de l'animateur, du personnel de restauration et de l'ATSEM dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagner au mieux les convives dans la prise des repas afin de redonner du sens à l'alimentation (gestion des groupes d'enfants, discours pédagogique convaincant et animations ponctuelles).
- **Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire** : Organiser des animations, développer la créativité, sensibiliser, responsabiliser.

La mise en œuvre de ces actions permettra de valoriser le temps du repas et de redonner du sens à l'alimentation tout en réduisant le gaspillage.

2019

Sur les six communes accompagnées entre 2018 et 2019, trois ont terminé l'accompagnement fin 2019 (Blagnac, Cornebarrieu, Toulouse), une est en cours (Saint Jean), une a stoppé l'accompagnement à cause d'un changement de personnel (Gagnac-sur-Garonne) et la dernière (Balma) ayant également eu un changement de personnel, a mis en suspens l'accompagnement et le reprendra fin 2020.

Sur les trois communes ayant terminé, le gaspillage est globalement en baisse, avec quelques variations suivant les écoles et les communes. **En moyenne, le gaspillage alimentaire a baissé de 15% sur ces trois communes.**

À Toulouse, le travail a été mené auprès de six écoles : trois maternelles et trois élémentaires. Différentes actions ont été testées sur chacune d'elle :

- **Travailler sur le pain** : ne pas le mettre systématiquement à disposition dès le début du repas ;
- **Mettre en place la demi-portion** ;
- **Élaborer un menu avec la cuisine centrale** ;
- **Faire des retours à la cuisine centrale** sur l'appréciation du repas, les quantités livrées, etc. ;
- **Poursuivre les pesées** en utilisant une balance connectée ;
- **Adapter la mise en chauffe** en fonction de l'effectif réel des enfants.

2020

Le marché d'accompagnement s'est terminé en mars 2020. Compte-tenu du renouvellement du marché, aucune commune n'a été accompagnée cette année-là.

La direction Déchets et Moyens Techniques, porteuse du PLPDMA, et la direction Environnement et Energie, porteuse du Projet Alimentaire Territoriale de la Métropole, se sont rapprochées pour définir un nouvel accompagnement commun, qui permettra aux communes de travailler aussi bien sur les questions de gaspillage alimentaire que d'intégration de produits locaux, bio ou sous SIQO, comme demandé dans la loi EGALIM.

L'état des lieux et le diagnostic porteront sur la production de déchets alimentaires et les facteurs de gaspillage alimentaire, ainsi que sur l'approvisionnement, l'origine des produits, etc. Les communes devront, a minima, prévoir une action sur le volet approvisionnement, une sur le volet gaspillage alimentaire et une action de sensibilisation.

2021



Le nouvel accompagnement, proposé conjointement par la direction de l'Environnement et de l'Energie et la direction des Déchets et Moyens Techniques a reçu un bon accueil auprès des communes. Au total, 6 d'entre elles ont postulé dès 2021, avec un lancement de l'accompagnement tout le long de l'année.

Les communes ont l'obligation de définir a minima :

- une action de sensibilisation (des convives, du personnel ou de tout autre acteur) ;
- une action de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- et une action sur l'approvisionnement durable.

Les premières pesées réalisées dans le cadre de l'état des lieux montrent que le gaspillage alimentaire peut fortement varier d'une commune à une autre, mais également au sein d'une même commune d'une école à une autre. La moyenne nationale est de 110g par repas. Sur les 6 communes accompagnées, les chiffres varient entre 72g à 239g de nourriture gaspillée par repas.



PERSPECTIVE

- Poursuivre l'accompagnement des communes vers une alimentation plus durable.



ACTION A2 - ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES COMMUNES AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

La mise en place d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire suscite, dans les communes, de nombreuses interrogations. Les temps d'échange organisés par Toulouse Métropole sont très appréciés par les professionnels présents, motivant ainsi leur implication. De plus, chaque commune a capitalisé, par expérience, de nombreuses connaissances, pouvant aider à la résolution de problèmes rencontrés ailleurs.

Toulouse Métropole compte donc poursuivre ces temps d'échange démarrés dans le précédent plan d'action en augmentant leur fréquence (2 fois par an) et en les ouvrant également à la thématique de la gestion des biodéchets.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser les échanges entre professionnels des communes sur leur démarche anti-gaspillage alimentaire et les difficultés associées
- Identifier et pallier les problématiques communes rencontrées
- Motiver de nouvelles dynamiques par effet de groupe
- Communiquer sur les aides fournies par Toulouse Métropole

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 2 échanges par an
- 10 communes mobilisées à chaque échange

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de réunions organisées chaque année

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| RÉSULTATS | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | | | |

Nombre moyen de communes présentes à chaque réunion

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 8 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| RÉSULTATS | 10 | 8 | 16 | - | - | | | |

Bilan annuel

2018

Une seule réunion a été organisée en 2018. Elle a eu lieu le 6 décembre. Huit communes, soit seize personnes y ont participé. Le sujet de cette réunion portait sur le don alimentaire pour l'alimentation humaine et animale. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ont expliqué les exigences réglementaires et les modalités d'organisation du don. Des acteurs locaux sont venus parler des actions qu'ils ont pu mettre en place sur le don alimentaire.

2019

Pour cette deuxième réunion d'échange, le sujet était : "Comment sensibiliser les enfants et le personnel au gaspillage alimentaire ?".

Cela a été l'occasion de présenter :

- la mallette "Trop Moche mais Trop Bon" ;
- les retours d'expériences de Pibrac et de Toulouse ;
- le Projet Alimentaire Territorial de Toulouse Métropole.

Un des objectifs de cette réunion était également de recueillir les besoins des communes sur le sujet de la sensibilisation. Les attentes des communes au terme de cet échange :

- affiches à destination des enfants à installer dans les cantines ;
- outils de communication à destination des parents : flyers, ateliers cuisine pour les parents, articles dans le journal ;
- mise en place d'un réseau pour partager les retours d'expériences des communes ;
- tableau des coordonnées des personnes impliquées/référentes ;
- plate-forme d'échange de documents ;
- réunions d'échange régulières.

Ce temps d'échange a réuni 39 personnes de 16 communes différentes.

2020

Aucune réunion n'a été organisée en 2020. En effet, l'épidémie de COVID-19 et les contraintes sanitaires ont rendu l'organisation de réunions en présentiel difficile.

2021

En parallèle du lancement du nouvel accompagnement, l'année 2021 a constitué une année de transition consacrée à une analyse du retour d'expérience des communes. Une enquête a ainsi été menée auprès des communes ayant bénéficié des accompagnements précédents (avant 2020), afin de faire le point sur leurs actions. Il ressort de cette enquête que :

- les communes sont satisfaites de l'accompagnement proposé,
- la crise COVID a mis un coup d'arrêt total ou partiel aux actions anti-gaspillage auprès de plus de la moitié d'entre elles,
- 7 communes disent avoir rencontré des difficultés pour la mise en œuvre du plan d'action, principalement au niveau des moyens humains disponibles,
- les communes sont en demande d'outils et de partage d'expériences pour les aider à poursuivre leurs actions sur le gaspillage alimentaire.

L'organisation de temps d'échanges et la mise en place d'un réseau des communes sur la restauration collective à compter de 2022 permettra de répondre à ce besoin et sera un moyen pour remettre en route les actions dans les communes.

PERSPECTIVE

- Organiser un temps d'échange en 2022.



ACTION A3 - METTRE À DISPOSITION DES COMMUNES ET DES ÉCOLES LA MALLETTE DE JEUX “TROP MOCHE MAIS TROP BON”

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Toulouse Métropole a été sollicitée en 2014 par la structure CISALI¹³ pour participer à un projet sur la consommation de légumes par les enfants. Le projet “Trop Moche mais Trop Bon” a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projets national du Plan National de l'Alimentation de 2014.

L'objectif de ce projet est de travailler sur les processus d'acceptation des légumes par les enfants de 6 à 11 ans. Sa finalité a été la conception d'une mallette ludo-pédagogique intégrant un ensemble d'activités et différents parcours de sensibilisation.

En 2017, Toulouse Métropole a édité cette mallette à 37 exemplaires et la met à disposition des communes, sous conditions de formation préalable et de respect de la charte d'utilisation.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser l'acceptation des légumes par les enfants et par conséquent réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Aider les communes à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire en leur mettant à disposition des outils

OBJECTIF QUANTITATIF

- 37 communes formées à l'utilisation de la mallette

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de communes formées à l'utilisation de la mallette

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 17 | 21 | 25 | 29 | 33 | 37 | 37 |
| RÉSULTATS | 11 | 15 | 20 | 21 | 21 | | | |

Nombre total de sessions de formation réalisées

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 2 | 5 | 6 | 7 | 2 | | | |

Nombre de mallettes empruntées par an

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 7 | 16 | 19 | 28 | 29 | | | |

13. CISALI : Centre d'Innovation sur l'Alimentation

2018



Le succès de la mallette ne se fait pas démentir, puisqu'en 2018, 16 mallettes étaient régulièrement utilisées. Les emprunts durent en moyenne 36 semaines, avec des variations pouvant aller de 6 à 80 semaines.

Trois sessions de formations ont été proposées. Elles ont réuni 18 personnes. Quatre nouvelles communes ont été formées : Aussonne, Balma, Castelginest, Launaguet.

Des difficultés dues au format (2 jours) ont été rencontrées pour attirer de nouvelles communes sur ces formations.

2019



En 2019, le format de la formation a été modifié, passant de 2 jours à 1 jour, afin d'en faciliter l'accès en mobilisant moins longtemps les participants.

La session de formation réalisée fin 2019 a regroupé une dizaine de personnes de sept communes, dont cinq nouvelles : Cugnaux, Fonbeauzard, Quint-Fonsegrives, Toulouse, Tournefeuille.

2020



La Direction de l'Éducation de Toulouse propose, pour les écoles et accueils périscolaires de la ville, des parcours éducatifs (PEPS). En 2020 la mallette Trop Moche mais Trop Bon a ainsi été intégrée au parcours Santé et Nutrition, destinés aux accueils périscolaires. D'autres acteurs sont également intervenus dans ce parcours.

Neuf accueils périscolaires ont été sélectionnés. Les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 ont quelque peu bousculé le lancement de ces parcours, mais des adaptations ont été trouvées. Ainsi la formation à l'utilisation de la mallette a été revue pour se faire en distantiel, avec un découpage en 5 modules d'1h ou 1h30. Les modules 1 à 3 ont été réalisés en décembre, les modules 4 et 5 ont été programmés en janvier et février 2021.

2021



Lors du bilan des parcours PEPS 2020/2021, les animateurs semblaient plutôt satisfaits de la mallette malgré une nécessaire adaptation pour les maternelles. Les actions mises en œuvre avec ce support éducatif ont eu un effet positif sur l'acceptation des légumes par les enfants. Certains enfants qui, avant le parcours, ne mangeaient pas leurs légumes, finissent désormais leurs assiettes (retour des animateurs).

Suite aux retours et observations des accueils périscolaires, la direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse a modifié le parcours éducatif dans lequel était intégrée la mallette Trop Moche mais Trop Bon. Ce nouveau parcours, rebaptisé "l'aventure des fruits et légumes", est, comme son nom l'indique, entièrement orienté sur la découverte des fruits et des légumes. Pour l'année scolaire 2021/2022, 10 CLAE (6 maternelles et 4 élémentaires) suivent ce nouveau parcours.

PERSPECTIVES

· Relancer le prêt de la mallette sur les communes de la Métropole.



AXE B - BIODÉCHETS - À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES BIODÉCHETS

Introduction

Les biodéchets sont encore très présents dans les ordures ménagères résiduelles des habitants de Toulouse Métropole. Leur incinération a un impact économique et environnemental qui pourrait être évité s'ils étaient réorientés vers le sol sous forme d'amendement.

L'article L541-21-1 du code de l'Environnement prévoit que "les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets." Cette obligation est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les producteurs de plus de 10 tonnes par an. Suite à l'adoption de la loi AGECE, elle s'appliquera également aux producteurs de plus de 5 tonnes par an, à partir du 1^{er} janvier 2023. Enfin, à partir du 31 décembre 2023, cette obligation s'appliquera à tous les producteurs, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets. Les collectivités ont donc l'obligation de définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collectes séparées de biodéchets.

Depuis 2011, la métropole développe le compostage, que ce soit au niveau des maisons individuelles, de l'habitat collectif ou encore des cantines scolaires. Cette action doit être poursuivie et renforcée pour arriver à répondre aux obligations réglementaires.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Répondre aux obligations de la loi de Transition Énergétique et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire
- Favoriser le retour au sol de la matière organique

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 4 kg de biodéchets/habitant supplémentaires détournés des ordures ménagères résiduelles vers le compostage en 2024
- 39 755 nouveaux foyers de la métropole pratiquant le compostage en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Quantité de biodéchets détournés par habitant

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------|------|
| OBJECTIFS | | 4,5 kg | 5 kg | 5,5 kg | 6 kg | 6,5 kg | 7 kg | 8 kg |
| RÉSULTATS | 4,1 kg | 4,3 kg | 4,9 kg | 5,2 kg | 5,8 kg | | | |

Nombre de foyers pratiquant le compostage

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| OBJECTIFS | | 27 886 | 31 166 | 37 636 | 43 239 | 49 379 | 56 654 | 65 054 |
| RÉSULTATS | 26 819 | 29 573 | 33 887 | 37 526 | 41 650 | | | |

Coût annuel de l'axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 315 000 € | 389 000 € | 377 000 € | 401 000 € | 475 000 € | | | |

Effectif mobilisé annuellement sur cet axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|-------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 3 ETP | 4,1 ETP | 3,8 ETP | 4,5 ETP | 5,4 ETP | | | |

2018/
2019

Le déploiement du compostage constitue un axe fort en matière de réduction des déchets. Le nombre de foyers pratiquant le compostage ne cesse d'augmenter : 31 230 en 2019, soit une augmentation de plus de 4 000 par rapport à 2018.

Cette forte évolution peut s'expliquer par l'engouement pour la réduction des déchets et notamment le compostage, mais également par la communication faite sur 12 communes, dont Toulouse, dans le cadre de l'évolution des modalités de collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables, ainsi que par la mise en place de nouveaux points de retraits des composteurs permettant d'accueillir plus de personnes à chaque fois.

Consciente que son action sur le compostage domestique ne suffira pas à répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024, la métropole amorce une réflexion sur d'autres solutions de tri des biodéchets pour ses habitants.

2020

Malgré le contexte particulier de l'année 2020, le compostage des biodéchets poursuit son déploiement sur la métropole. Bien que les contraintes sanitaires et les confinements aient limité le développement des projets de compostage partagé (pied d'immeuble ou jardin public), on dénombre presque 3 000 nouveaux pratiquants en 2020 par rapport à 2019, soit au total presque 12% de la population de la métropole couverte par un dispositif de compostage.

Le compostage domestique est une des solutions permettant de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets imposée par la loi. Néanmoins, il ne pourra pas être la seule solution, notamment pour l'habitat collectif dense. D'autres outils ou modalités de tri et de collecte devront être développés. Toulouse Métropole travaille donc à définir le schéma global de gestion des biodéchets sur son territoire.

2021

Une feuille de route biodéchets a été adoptée par délibération le 24 juin 2021 (n° DEL-21-0665). Elle définit les solutions à mettre en œuvre pour détourner la matière organique des ordures ménagères et favoriser un retour au sol.

Le déploiement du tri à la source des biodéchets est envisagé via la combinaison de plusieurs solutions complémentaires, adaptées aux différents types d'habitat qui composent le territoire :

- 1/ Compostage individuel domestique, pour les usagers en habitat individuel disposant d'un espace extérieur ;
- 2/ Compostage partagé, en pied d'immeuble ou en jardins et espaces publics, pour les usagers en habitat collectif ;
- 3/ Collecte en point d'apport volontaire, notamment pour les usagers résidant dans les zones urbaines et urbaines denses.

Le compostage de proximité constitue le prolongement de l'action entamée par Toulouse Métropole ces dernières années. Il représente un axe de travail majeur pour préserver les ressources naturelles et limiter les coûts de gestion pour la collectivité. En outre, la gestion de proximité offre de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Cependant, le compostage n'étant pas généralisable à l'ensemble du territoire, la collecte en apport volontaire apporte une solution complémentaire pour répondre à l'obligation réglementaire. Elle permet de capter un gisement de bonne qualité et de limiter les nuisances liées à la collecte en porte-en-porte (multiplication des contenants, ajout de tournées de collecte supplémentaires, nettoyage).

PERSPECTIVES

- Expérimenter de nouveaux dispositifs de compostage mécanisé en restauration collective ;
- Lancer un projet de recherche et développement autour d'un point d'apport volontaire innovant.



ACTION B1 - RENFORCER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Les opérations de distribution de composteurs qui existent depuis près de 15 ans sur le territoire de la métropole, elles faisaient donc partie du précédent plan d'action. Cet historique représente un total de 15 000 composteurs en 2010, répartis sur les 37 communes.

Toulouse Métropole met à disposition, contre participation financière de 15 € ou 25 €, des composteurs aux habitants disposant d'un jardin individuel. Les personnes ayant réservé un composteur sont invitées à le retirer lors d'une des sessions de distribution organisées sur le territoire de la métropole. Elles bénéficient alors d'un temps de formation à la pratique du compostage.

Les distributions peuvent avoir lieu sur des sites récurrents ou sur des points exceptionnels mis en place en partenariat avec des communes volontaires.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des biodéchets des personnes pratiquant déjà le compostage

OBJECTIF QUANTITATIF

- 26 270 foyers supplémentaires équipés de composteurs en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de foyers équipés

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| OBJECTIFS | | 24 620 | 26 670 | 31 630 | 35 330 | 39 733 | 44 733 | 50 733 |
| RÉSULTATS | 24 459 | 26 091 | 28 872 | 31 426 | 34 442 | | | |

Taux d'équipement des maisons individuelles

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|--------|--------|--------|------|--------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 19 % | 21 % | 24 % | 27 % | 30 % | 34 % | 38 % |
| RÉSULTATS | 19,1 % | 20,4 % | 22,3 % | 24 % | 26,1 % | | | |

Quantité de biodéchets détournés de la poubelle d'ordures ménagères par an

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| OBJECTIFS | | 2 954 t | 3 200 t | 3 796 t | 4 420 t | 4 768 t | 5 368 t | 6 088 t |
| RÉSULTATS | 2 935 t | 3 131 t | 3 465 t | 3 771 t | 4 133 t | | | |

2018/
2019

Plus de 4 400 composteurs ont été distribués entre 2018 et 2019, avec une nette augmentation en 2019 (2 781 composteurs distribués contre 1 632 en 2018). L'année 2019 a vu le plus grand nombre de composteurs distribués depuis le début de l'opération de Toulouse Métropole en 2011. Le taux d'équipement des maisons individuelles arrive à 22% en 2019, soit +10 points par rapport à 2010.

Le choix des habitants se porte à 77% sur les composteurs de petite taille (300 l et 400 l), contre 23% sur les composteurs de grande taille (600 l).

Cette hausse importante du nombre de composteurs distribués en 2019 s'explique :

- d'une part, par un plan de relance défini en 2017, dont un des axes était l'augmentation des sessions de distributions exceptionnelles dans les communes,
- et d'autre part, par la communication réalisée dans le cadre de l'évolution des fréquences de collecte à Toulouse et dans onze autres communes de la métropole. Pour Toulouse, les réservations ont presque doublé par rapport à 2018.

Afin de faire face à l'augmentation de la demande, l'organisation des distributions a évolué pour accueillir davantage de personnes par date (110 en moyenne en 2019 contre 60 en 2017). Les sites de grande capacité ont donc été privilégiés.

Par conséquent, seulement deux sites de distributions réguliers ont été conservés : le site de Toulouse-Les Minimes et le site de Colomiers-En Jacca.

Des partenariats ont été définis avec des communes disposant de sites de grande capacité :

- Toulouse - le hall 8 du parc des expositions ;
- L'Union - la Grande Halle ;
- Blagnac - la salle Andromède.

Ces sites permettent d'accueillir entre 150 et 250 personnes. Six dates et vingt-deux sessions ont été organisées en 2019, avec en moyenne 163 personnes par date.

Un travail est mené pour trouver des lieux de distribution à proximité des habitants dans les communes afin de couvrir davantage le territoire de la métropole.

2020

Les contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de COVID ont obligé à revoir le format des distributions de composteurs. Après une suspension pendant le 1^{er} confinement, elles ont repris sous forme de "drive" et sans session d'information collective. Le service a organisé vingt-trois dates de distribution dont onze sur Toulouse (Minimes et hall 8), quatre à L'Union, cinq à Colomiers, trois à Blagnac.

Pour remédier à cette impossibilité de former les personnes aux gestes clés du compostage, des vidéos "tuto" ont été réalisées et mises en ligne sur le site Internet de Toulouse Métropole (<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage>) et sur sa page YouTube.

Malgré tout, 2 761 composteurs ont été distribués en 2020, soit presque autant qu'en 2019 (2 781). 92,5% des réservations enregistrées constituent de nouvelles dotations. Le taux moyen d'équipement des maisons individuelles arrive ainsi à 24%, avec des disparités sur le territoire :

- 10% < taux d'équipement < 20% : 6 communes comptent moins de 20%, dont Toulouse qui représente la moitié du potentiel à équiper.
- 20% < taux d'équipement < 30% : 19 communes
- 30% < taux d'équipement < 40% : 7 communes
- Taux d'équipement > 40% : 4 communes

2020 a également vu le lancement de la e-réservation et du e-paiement pour les composteurs. Depuis le 1^{er} juin, les habitants de la métropole peuvent réserver, payer un composteur en ligne et s'inscrire en même temps à une session de distribution via la plateforme de services en ligne (<https://tm.eservices.toulouse-metropole.fr/>). Ce nouveau téléservice permet une meilleure réactivité et améliore les conditions de travail de l'équipe en charge de cette action.

Opérationnelle sur les sept derniers mois de l'année, elle a permis d'augmenter de 22% le nombre de réservation par rapport au début d'année. La durée moyenne pour réserver et obtenir un composteur est de 35 jours.

2021

Le nombre de composteurs distribués a dépassé le seuil des 3 000 en 2021 : 3 295 auxquels sont à déduire 8,47% de renouvellement de composteurs au sein de foyers déjà équipés. Ainsi, le chiffre de 3 106 composteurs distribués (1ère dotation), constitue une augmentation annuelle de 18% (2 781 ou 2 761 en 2019 et en 2020).

Le cadre sanitaire maintenu en 2021 a rendu difficile la mise en place de sessions d'information collectives. Ainsi environ 150 usagers ont bénéficié d'un temps d'information pratique. Le renvoi vers les vidéos-tutos a été systématiquement proposé aux usagers lors du retrait et indiqué dans les courriers de convocation.

Le taux d'équipement des maisons individuelles est de 26 %. La Métropole est donc à mi-parcours pour atteindre l'objectif défini dans la feuille de route, à savoir un taux d'équipement de 50% pour 2026.

En 2021, le taux d'équipement par commune est compris entre :

- 10% et 20% pour 5 communes dont Toulouse qui représente la moitié du potentiel à équiper ;
- 20% et 30% pour 19 communes ;
- 30% et 40% pour 9 communes ;
- Supérieur à 40% pour 4 communes.

Un niveau de progression très variable selon les communes entre 2011-2021 : + 12 points en moyenne

- 5 communes ont progressé de moins de 5 points ;
- 14 communes ont progressé entre 5 et 10 points ;
- 15 communes ont progressé entre 10 à 15 points ;
- 3 communes ont progressé de plus de 15 points (dont Toulouse).

L'organisation de distributions de composteurs est réalisée en fonction de deux critères principaux :

1. La disponibilité de lieux adaptés : ce type d'événement nécessite des structures municipales dotées d'au moins un grand parking, d'un espace de stockage protégé et d'une salle de réunion afin de dispenser le temps d'information sur les bons gestes pratiques ;
2. Le nombre de composteurs restant à distribuer par commune pour atteindre l'objectif d'un taux d'équipement de 50%.

À ce titre, les priorisations annuelles à mener sont les suivantes :

- A) 2 événementiels en deux temps annuels sur deux lieux différents à Toulouse (>10 000 d'ici 2026) ;
- B) 1 date sur une des communes du secteur sud-est ;
- C) 5 dates à organiser dans les communes du secteur nord ;
- D) 5 dates à répartir entre Balma et L'Union ;
- E) 2 dates dans chacune des communes suivantes : Blagnac, Colomiers, Tournefeuille, Cugnaux.

PERSPECTIVES

- Rechercher de nouveaux lieux de distribution dans le secteur Nord, sur Toulouse et Balma, dans le cadre de partenariats avec les communes ;
- Construire un programme de distribution pluriannuel pour atteindre les objectifs fixés.



ACTION B2 - DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF EN PIED D'IMMEUBLE

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis 2013, un travail est engagé par Toulouse Métropole pour développer le compostage en pied d'immeuble. La Métropole propose un accompagnement pour mettre en place des composteurs en gestion partagée. Ces projets doivent être portés par les résidents qui assurent ensuite la gestion et l'entretien du composteur, l'objectif pour la métropole étant que ces sites soient autonomes. La collectivité se propose donc d'apporter une aide matérielle et/ou méthodologique, selon certaines conditions.

Pré-requis nécessaires pour bénéficier de la mise à disposition de matériel :

- disposer d'un espace suffisant et adapté sur le domaine privé de la résidence ;
- disposer d'un potentiel sur place de végétaux de jardin ;
- obtenir, avant l'installation, l'accord du gestionnaire de la résidence ;
- pour le(s) référent(s) de site, s'engager à suivre les formations proposées par Toulouse Métropole.

Pré-requis pour bénéficier d'un accompagnement de la métropole :

- regrouper un nombre minimum de foyers participants ;
- identifier des référents, proportionnellement au nombre de foyers mobilisés.

Si ces conditions sont réunies, Toulouse Métropole accompagne le projet. Cet accompagnement, assuré par un prestataire, se déroule en 3 phases :

- 1/ visite "diagnostic" du site et validation de la faisabilité du projet selon les conditions requises.
- 2/ mise en place du projet et soutien méthodologique à l'organisation collective de la gestion du site.
- 3/ suivi et consolidation de l'opération par la réalisation de visites d'étape technique afin de favoriser la transmission du savoir-faire sur la pratique du compostage.

Conditions et modalités d'accompagnement disponibles à l'adresse suivante : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage/compostage-en-pied-d-immeuble>

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des biodéchets des personnes pratiquant déjà le compostage

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 569 nouvelles résidences équipées en 2024 par rapport à 2017
- 9 286 nouveaux foyers participants par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de sites équipés

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 179 | 234 | 294 | 354 | 414 | 489 | 569 |
| RÉSULTATS | 129 | 178 | 237 | 284 | 339 | | | |

Nombre de foyers participants par an

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| OBJECTIFS | | 3 016 | 3 896 | 4 916 | 6 176 | 7 676 | 9 551 | 11 551 |
| RÉSULTATS | 2 265 | 3 160 | 4 375 | 5 340 | 6 153 | | | |

Bilan annuel

2018



49 sites ont été équipés en 2018 contre 48 en 2017.

En 2018, 541 nouveaux foyers ont contribué activement au geste de compostage et 2 707 foyers supplémentaires ont eu accès à un site au pied de leur résidence.

Sur les 49 sites équipés, la quasi-totalité se trouve à Toulouse.

Dans plus de 75% des résidences, les consignes de tri et gestes clés sont bien respectés.

Les problématiques principales rencontrées sont :

- Pour les consignes de tri : l'absence ou le manque de découpe des légumes/fruits entiers et épluchures épaisses, le non broyage des coquilles d'œufs, la présence (plus rare) de sacs plastiques.
- Pour les gestes clés : manque d'apport en brun ou absence de mélange, qui peuvent parfois créer des nuisances.

2019



Le 31 décembre 2019, il y avait au total 237 sites en pied d'immeuble installés et ayant bénéficié d'un accompagnement de Toulouse Métropole, auxquels s'ajoutent trente petites résidences en gestion autonome. Ces sites sont essentiellement situés à Toulouse.

Cette augmentation significative a, en partie, été rendue possible par la communication faite auprès d'une partie des habitants de Toulouse Métropole, lors de la réduction des fréquences de collecte.

Le taux de participation des logements au compostage se situe à presque 23%, soit au même niveau que la moyenne nationale. La participation dans les petites résidences reste toujours supérieure à celle des grandes résidences.

Les consignes de tri et les gestes clés sont bien respectés et se sont même améliorés par rapport aux années précédentes. C'est la conséquence d'une meilleure participation des référents de sites aux formations proposées par Toulouse Métropole.

2020



En raison du contexte sanitaire, la demande d'accompagnement a diminué en 2020, avec 47 nouveaux sites installés (contre 59 sites en 2019). 641 nouveaux foyers sont impliqués dans le compostage collectif en pied d'immeuble.

Toulouse Métropole a fait évoluer ses modalités d'intervention : un seuil minimum de 10 foyers participants est désormais exigé pour bénéficier d'un accompagnement sur le terrain avec une visite "diagnostic" de site. En effet, le retour d'expérience démontre qu'en deçà de 10 foyers, il est difficile de créer une dynamique efficace autour de l'opération de compostage. Chacune des étapes suivantes (visite d'installation, suivi d'étape) est dimensionnée en fonction du nombre de foyers mobilisés (proportionnellement à la taille de la résidence).

Le taux de participation en 2020 est en légère augmentation, atteignant le chiffre de 24 %. Il est plus élevé sur les petites résidences (moins de 20 logements) et tend à s'améliorer dans les moyennes et grandes résidences. Il est à noter que la taille moyenne des sites est elle aussi en augmentation, atteignant plus de 19 foyers en moyenne sur chaque site.

Le respect des consignes et l'absence de nuisances sont observés pour l'ensemble des sites. L'utilisation du brass'compost (outil mis à disposition sous forme de prêt auprès de tous les sites de plus de 10 foyers) permet désormais d'améliorer significativement le mélange des matières.

Pour la première fois, des référents d'un site important ont fait part de leur grande difficulté à gérer le problème des rongeurs, malgré une gestion adaptée. Toulouse Métropole est intervenue pour installer un système de grilles à l'intérieur du composteur.

Le processus de compostage est bien maîtrisé pour l'ensemble des sites. Cela s'explique par la participation systématique aux formations proposées d'un à deux référents par site.

L'autonomie en matière sèche (BRUN) reste un des points clés de la réussite d'un projet de compostage collectif. La majeure partie des sites installés s'organise pour trouver des solutions d'approvisionnement mais beaucoup dépendant encore du broyat mis à disposition par la Métropole. Néanmoins, cela paraît insuffisant et ne permet pas forcément l'obtention d'un BRUN de qualité. Des solutions d'entraide existent entre résidences déficitaires en BRUN et celles en possédant trop. Des solutions complémentaires d'approvisionnement de proximité sont recherchées.

2021



L'installation de sites en pied d'immeuble a repris progressivement en 2021, malgré les adaptations nécessaires liées aux contraintes sanitaires.

93 demandes ont été traitées :

- 55 sites de compostage ont été installés : 51 immeubles (37 accompagnées sur le terrain et 14 en autonomie), ainsi que 3 jardins partagés et 1 site en régie de quartier ;
- 9 sites ont bénéficié d'un premier diagnostic de faisabilité ;
- 4 demandes n'ont pas abouti ;
- 22 demandes sont en cours de montage.

Pour l'année 2021, on compte un total de 822 nouveaux foyers participants, ce qui représente un peu plus de 21 % des logements desservis à l'échelle d'une résidence.

Un travail d'actualisation des données du compostage collectif a été mené en 2021, avec l'actualisation de la liste des référents et l'envoi d'un questionnaire. En complément, un travail de terrain a été déployé sur une partie du territoire pour vérifier le maintien ou non de sites. 30% des sites observés sur le terrain ont montré quelques dysfonctionnements et une gestion partiellement réalisée. Environ 21 sites ne sont plus en fonctionnement.

Le bilan général fait état de 339 sites de compostage collectif installés au total depuis 2010, soit un potentiel de 6 153 foyers participants et de 21 286 logements desservis. On compte 21 abandons, soit 6%, avec un total de 317 sites encore en fonctionnement, 20 311 logements desservis et 4 896 participants au compostage.

RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE EN LIGNE AUPRÈS DE TOUS LES SITES.

Suite à ce travail d'actualisation des données, une enquête en ligne a été menée en partenariat avec la Direction du Numérique, afin de : établir un état des lieux des sites, vérifier la viabilité des sites, et analyser les freins à leur pérennisation. 107 résidences rassemblant 307 référents ont répondu.

Typologie des résidences :

- 93% des sites installés après 2015, et 72% avec 3 ans d'expérience ou moins (entre 2018 et 2021)
- 80% des sites comptent plus de 10 participants, mais avec une diminution depuis l'installation.
- 54 % des sites de compostage ont les mêmes référents depuis le démarrage du site.

Bilan technique :

- Équipement en moyenne de 2 composteurs par site (1 d'apport et 1 de maturation), plutôt en bon état voire très bon état (61%) ;
- 60% des sites trouvent sur place la ressource en brun ;
- Le compost est utilisé par les participants (69%) ou dans les espaces verts (68%).

Accompagnement et organisation :

- Gestion du site assurée principalement par les référents ;
- 89% des référents considèrent que gérer un site demande un effort moyen à fort, mais 82% juge cette expérience positive ;
- 76 % des répondants ont suivi une formation et 98% sont satisfaits ou très satisfaits ;
- Outils de communication (83%) et accompagnement de TM (69%) sont plutôt bien perçus ;
- 95% des référents se disent autonomes dans la gestion.

Seuls 21% des référents souhaitent passer la main, dont 59% par manque de temps.

Il est constaté que la majorité des référents peine à mobiliser plus de participants et à passer le relais pour devenir référent, la gestion d'un site de compostage nécessitant un investissement non négligeable.

BILAN DU MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE ET SUIVI DES SITES :

En 2021, 58 résidences ont fait l'objet d'au moins une visite d'étape technique (diagnostic, installation, suivi). 10 en sont au stade du diagnostic, 41 en sont au stade de l'installation et 7 sont autonomes.

Le nombre de visites de suivi pour les résidences installées au cours de l'année a été moindre en 2021. Les modalités d'accompagnement ont évolué à la faveur d'une visite plus éloignée dans le temps. En effet, peu de résidences ont confirmé l'intérêt d'une visite sur site dans les 6 mois après l'installation : l'appui des

formations et d'une bonne dynamique au démarrage, rend compte d'une prise en main satisfaisante de la part des référents. Une visite de suivi pourra être envisagée par la suite, pour soutenir la mobilisation et la dynamique de l'organisation collective.

Les résidences suivies témoignent souvent du besoin d'être rassurées sur le processus de compostage et de consolider une organisation collective. La phase de maturation se déroule entre 2 et 6 mois, soit un rythme de remplissage plus fréquent que les années précédentes.

LA QUESTION DU BRUN (BROYAT, FEUILLES..) POUR SÉCURISER LA GESTION DES SITES :

L'autonomie d'une résidence en BRUN reste un des points clés de la réussite d'un projet de compostage collectif.

Les référents disposent de deux points de récupération du broyat afin de pallier le manque de végétaux structurants.

Ces deux sites ont généré 124 retraits en 2021 (113 sur le site de TM et de 11 sur le site chez Humus&Associés). Au total, 31 m³ ont été récupérés. Il est constaté que la majeure partie des sites installés s'organise et cherche des solutions pour récupérer du BRUN.

Les deux points de retrait restent insuffisants et des solutions d'approvisionnement en broyat sont recherchées plus à proximité des sites.

Enfin, la dotation de broyat offre une meilleure qualité de BRUN, plus structurante que les feuilles qui seules se révèlent inadaptées au compostage collectif.

PERSPECTIVES

- Poursuivre le travail d'enquête de terrain auprès des sites de compostage collectif et accompagner les sites en difficulté ;
- Mettre en service l'application LOGIPROX, destinée au suivi des sites de compostage collectif et offrant une plateforme collaborative pour les référents ;
- Acquérir des composteurs collectifs renforcés et anti-intrusion pour les pieds d'immeuble ;
- Rechercher des solutions pour faciliter l'approvisionnement en broyat des sites de compostage collectif.



ACTION B3 - DÉPLOYER LE COMPOSTAGE EN JARDIN PUBLIC

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Une partie des habitants de Toulouse Métropole ne dispose pas d'espace vert privé pour faire du compostage. C'est pour cela qu'en 2013, un site de compostage en jardin public a été lancé au jardin Royal à Toulouse. L'objectif est de proposer une solution de gestion des biodéchets à des personnes vivant en appartement et n'ayant pas la possibilité d'initier un site de compostage partagé au pied de leur immeuble. Face au succès de ce site, deux autres ont été lancés peu de temps après : Le jardin du Grand Rond et le Jardin des Plantes à Toulouse.

Les modalités de gestion des sites ont évolué au cours du temps. Aujourd'hui, comme pour le compostage en pied d'immeuble, le projet s'appuie sur un collectif d'habitants s'engageant à gérer le site.

Toulouse Métropole apporte une aide matérielle (fourniture des composteurs et autre matériel), méthodologique et logistique (livraison de broyat).

Pour la collectivité, cette action relève toujours de l'expérimentation et recherche le meilleur équilibre entre les engagements demandés aux habitants volontaires et ceux de la Métropole.

Plus d'informations sur le compostage en jardins publics sur la page : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage>

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des biodéchets des personnes pratiquant déjà le compostage

OBJECTIF QUANTITATIF

- 40 jardins équipés en 2024

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de sites équipés

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 9 | 14 | 19 | 24 | 30 | 35 | 40 |
| RÉSULTATS | 4 | 8 | 13 | 15 | 20 | | | |

Nombre de foyers participants par an

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| OBJECTIFS | | 250 | 600 | 1 090 | 1 490 | 1 970 | 2 370 | 2 770 |
| RÉSULTATS | 95 | 322 | 640 | 760 | 1 055 | | | |

2018/
2019



2018 a vu la fermeture des trois sites historiques (Jardin Royal, Jardin des Plantes et Jardin du Grand Rond), car leur gestion devenait trop compliquée pour la Métropole. Contrairement au site lancé sur le quartier des Sept Deniers ou les composteurs en pied d'immeuble, ces trois sites de compostage étaient entièrement gérés par les services de la Métropole. Victimes de leur succès, il s'est avéré nécessaire, de définir de nouvelles modalités de gestion, afin de faciliter une gestion pérenne et viable des sites.

Tout nouveau site de compostage collectif en jardin public se déploie désormais dans le cadre d'une co-gestion entre les collectifs d'habitants et Toulouse Métropole.

La Métropole fournit le matériel nécessaire : composteurs, outillage, signalétique, supports et outils de communication. Elle offre également des formations pour les référents de sites : initiation, formation référent, formation guide-composteur, accompagnement sur le terrain avec pour objectif l'autonomie du groupe d'habitants. En contrepartie, il est demandé au collectif d'habitants d'assurer la gestion et l'entretien technique des composteurs (actions correctives, brassage, transvasement et retrait du compost), de gérer les inscriptions, de diffuser les gestes pratiques, de fédérer le groupe et d'assurer l'interface entre Toulouse Métropole et les utilisateurs.

L'accompagnement de la Métropole se découpe en 3 phases :

- en amont : réalisation d'un temps de mobilisation et de concertation avec les habitants intéressés, en vue de poser le cadre d'une démarche collective de gestion ;
- au moment de l'installation, afin de rassembler les personnes inscrites et de leur montrer les bons gestes ;
- pendant la première année, avec la réalisation de 1 à 2 visites sur site, afin de vérifier le bon déroulement du processus de compostage et de consolider aussi bien les gestes clés, que l'organisation du collectif.

Afin d'éviter tout débordement, il est demandé aux collectifs d'habitants de limiter le nombre de personnes inscrites. Ce nombre est proportionnel à la taille des unités de compostage mises en place et peut varier de 55 à 70 foyers.

Le 31 décembre 2019, il y avait 13 sites sur la métropole, répartis sur 4 communes (Blagnac, Colomiers, Toulouse, Tournefeuille).

2020



Seuls deux sites ont pu être installés en 2020, juste avant le confinement de mars : le site du jardin du Castelet et le site du square du Bazacle, les deux situés à Toulouse. Au total fin 2020, il y avait 15 sites et 760 foyers compostant en espace public.

Tous les sites en jardins publics ont été fermés de mars à mai 2020. La réouverture des sites a été effectuée après que tous les bacs d'apports aient été transvasés par les maitres-composteurs de la Métropole dans les bacs de maturation. Durant les confinements successifs, Toulouse Métropole a proposé aux collectifs d'habitants de prendre en charge les actions de brassages et de transvasements des matières entre composteurs. Pour les 15 sites, une quarantaine d'interventions ont eu lieu.

Bien que Toulouse Métropole soit intervenue pour les transvasements, une bonne qualité du tri, ainsi qu'un équilibre des apports ont été constatés. Le process est aussi maîtrisé par les référents, généralement formés en grand nombre dans les jardins. Enfin, le surplus de compost non utilisé par les participants du site est repris par les jardiniers pour enrichir leurs massifs. Afin de répondre à la problématique des rongeurs, la Métropole a équipé les bacs d'apports de grillages anti-intrusion. Les contrôles successifs ont montré leur efficacité, qui doivent être, à terme, généralisés à tous les bacs.

Ces sites constituent des vitrines et des supports de communication pour les visiteurs : les maitres-composteurs en témoignent lors des interventions techniques, des échanges ont systématiquement lieu avec le public, qu'il soit référent du site ou simple visiteur.

2021

5 nouveaux sites ont pu être déployés en 2021 sur la ville de Toulouse, comptabilisant 295 nouveaux foyers participants :

- Place Saint-Aubin ;
- Parc de la Boisseraie ;
- Parc de Fontaine-Lestang ;
- Jardin du Pech ;
- Jardin Pays d'Oc.

Les contraintes sanitaires ont rendu difficile la tenue de réunions collectives nécessaires à l'organisation collective.

· **Définition d'une nouvelle génération de composteurs** avec la prise en compte de deux éléments majeurs :

- Bloquer l'intrusion de rongeurs dans les composteurs : depuis octobre 2021, Toulouse Métropole dispose de dispositifs "nouvelle génération" constitués de caissons en métal perforé et dotés d'un habillage en bois. Les capacités sont de 1 300L ou de 1 500L.
- Adapter les composteurs à une gestion (transferts et aération des matières compostées). Il a donc été recherché des modules d'une largeur suffisante, résistants et offrant une grande stabilité, pour permettre l'intervention du brasseur mécanique, acquis fin 2021.

· **Prestation soutenue pour l'approvisionnement en BRUN et le broyage de branchages** : en 2021, 95 m³ de broyat ont été acheminés vers les sites de compostage.

· **Valorisation du compost dans les espaces verts** : le compost non utilisé par les participants est récupéré et fort apprécié par les jardiniers de la Ville de Toulouse.

2021 est marquée par un ralentissement du remplissage des bacs d'apports. Le contexte sanitaire et le turn-over sur certains sites constituent des facteurs explicatifs. Le taux d'utilisation des sites est un paramètre important à suivre pour permettre au plus grand nombre de participer.

PERSPECTIVES

- Déployer la mécanisation des brassages et transferts ;
- Définir de nouveaux outils numériques pour suivre l'utilisation des sites et soutenir les référents dans la gestion des inscriptions ;
- Donner accès à la nouvelle plateforme numérique LOGIPROX, nouvel espace collaboratif et de ressources.



ACTION B4 - ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA GESTION DE LEURS BIODÉCHETS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Calendrier

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

La restauration collective constitue un gisement important de déchets alimentaires facilement évitables, constatés à différents niveaux (restes de repas, restes alimentaires non réutilisables restant des services, pain tranché non consommé). De plus, le cadre réglementaire incite ces structures à réduire leurs déchets fermentescibles et à lutter contre le gaspillage alimentaire. Toulouse Métropole propose donc aux communes volontaires un accompagnement pour valoriser les biodéchets de la cantine, soit par compostage, soit dans le cadre d'une collecte spécifique. Pour le compostage, l'accompagnement se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 - Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 - Définition du cadre technique et organisationnel
- Étape 3 - Dimensionnement, suivi et formation des agents au compostage
- Étape 4 - Bilan et suivi de l'action 6 mois après la fin de l'accompagnement

Pour les autres modalités de gestion des biodéchets l'accompagnement est celui-ci :

- Étape 1 - Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 - Choix par la commune de l'action à mettre en place
- Étape 3 - Formalisation de l'action
- Étape 4 - Soutien à la mise en place de l'action par la commune
- Étape 5 - Bilan des actions 6 mois après la fin de l'accompagnement

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Motiver les communes à mettre en place une démarche de gestion des biodéchets
- Sensibiliser les élèves à la thématique de la valorisation des biodéchets

OBJECTIF QUANTITATIF

- 10 communes supplémentaires accompagnées en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre cumulé de communes accompagnées

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 6 | 7 | 8 | 10 | 13 | 14 | 15 |
| RÉSULTATS | 5 | 7 | 8 | - | | | | |

Quantité cumulée de biodéchets détournés des ordures ménagères

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 32 t | 44 t | 50 t | 62 t | 68 t | 74 t | 80 t |
| RÉSULTATS | 20 t | 21 t | 29 t | - | | | | |

2018/
2019

Peu de communes se sont engagées dans le compostage des biodéchets de la cantine. D'une part, la mise en place de ce mode de traitement in situ nécessite une redéfinition des tâches des différents intervenants et leur acceptation, ainsi qu'une implication de tous les services de la commune. D'autre part, le compostage in situ n'est pas adapté à tous les cas, notamment aux cantines produisant plus de cinq tonnes de biodéchets par an. Enfin, certaines communes, qui avaient sollicité un accompagnement pour le compostage, ont parfois été réorientées vers des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, suite aux résultats de la campagne de pesées.

Ainsi en 2018, deux communes ont été accompagnées : Quint-Fonsegrives et L'Union. En 2019, Saint-Jean et Mons ont sollicité un accompagnement, mais la commune de Saint-Jean, au vu des résultats de la pesée, s'est d'abord concentrée sur le gaspillage alimentaire.

L'Union a mis en place le compostage au sein d'une école. Elle composte essentiellement les restes de fruits et légumes. Le composteur est suivi par les animateurs de l'ALAE et les enfants.

Après avoir bénéficié d'un accompagnement sur le gaspillage alimentaire et avoir mis en place des actions, la commune de Quint-Fonsegrives a sollicité un nouvel accompagnement pour la gestion des biodéchets. Un premier projet de compostage dans le cadre de la mise en place d'une exploitation agricole sur la commune a été étudié, mais n'a pas abouti. La commune s'est alors orientée vers une collecte des biodéchets en vue de leur méthanisation. Elle poursuit, en parallèle, le compostage en partenariat avec un nouvel exploitant agricole.

Quant à Mons, un site de compostage a démarré en novembre 2019. Il compte 2 bacs de 600 L et une réserve de broyat, alimentée par les services techniques.

2020

Une visite d'étape en février 2020 sur le site de compostage de Mons a rendu compte des points suivants : bonne gestion, globalement sans nuisances, apports limités de matières carnées, purées ou plats en sauce, nécessité de rechercher un autre type de broyat (trop grossier), implication quotidienne des enfants dans la gestion du site (apports des matières, transvasements).

Le bilan de l'accompagnement sur la gestion des biodéchets de la restauration scolaire a mis à jour deux difficultés majeures :

- le compostage est une opération complexe qui nécessite une forte mobilisation des agents de la commune ;
- le compostage classique ne permet pas un traitement optimum des biodéchets générés par les cantines, essentiellement constitués de restes de repas.

Le matériel aujourd'hui à disposition par Toulouse Métropole ne permet pas de simplifier et d'alléger les actions à mettre en place et de garantir un bon processus de compostage des matières organiques déposées.

La Métropole a donc décidé, à l'occasion du renouvellement du marché d'accompagnement des communes sur le gaspillage alimentaire (action A1) et les biodéchets, de ne pas reprendre le volet compostage. De nouveaux dispositifs sont à tester avant de redéfinir un nouvel accompagnement.

En attendant, la collectivité continue d'accompagner les communes sur les projets de compostage pédagogique (voir action B7).

2021

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC) impose l'obligation de mettre un tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets. La restauration collective est donc concernée par cette réglementation. Partant du constat que le compostage traditionnel n'est pas toujours adapté aux déchets alimentaires issus de la restauration collective, un appel à intérêt a été lancé en fin d'année auprès des Maires des 37 communes de la Métropole, afin de proposer une mutualisation de prestation de collecte des déchets alimentaires. Plus d'une vingtaine de communes ont confirmé leur intérêt pour cette prestation.

PERSPECTIVES

- Assurer une visite de tous les sites de compostage mis en place en restauration scolaire ;
- Expérimenter de nouveaux dispositifs techniques de compostage mécanisé adaptés aux déchets alimentaires produits par les cantines ;
- Définir un nouvel accompagnement pour la gestion des biodéchets en restauration collective.



ACTION B5 - DÉVELOPPER ET ANIMER UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS COMPOSTAGE COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Afin de maintenir la dynamique de compostage en gestion partagée sur le territoire, un travail a été engagé en 2014 pour créer un réseau de référents. Plusieurs objectifs sont associés à ce réseau :

- mettre en relation les référents de sites afin qu'ils puissent échanger à propos de leurs pratiques et apporter des réponses à ceux qui rencontrent des difficultés ;
- faire des référents des relais sur les messages de réduction des déchets et de compostage ;
- pérenniser la dynamique collective ;
- transmettre le savoir-faire sur les sites de compostage de proximité, et de façon plus large, sur le territoire de la collectivité. Ces référents sont des intermédiaires entre leurs voisins et Toulouse Métropole et forment une équipe qui a pour rôle :
- d'assurer une surveillance du processus et de la qualité du compost,
- d'informer, coordonner, planifier, etc.
- de participer aux étapes techniques du suivi (brassages, humidification, etc.),
- de créer de la convivialité autour de cette opération.

Toulouse Métropole a développé des outils afin d'animer ce réseau et de donner des clefs d'autonomie aux référents : annuaire des référents, groupe de discussion, lettre d'information, rencontres du réseau.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Maintenir la dynamique du compostage sur le territoire

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- 2 rencontres par an
- 20 participants en moyenne par rencontre

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de rencontres par an

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| RÉSULTATS | | 2 | 2 | 0 | 5 | | | |

Nombre moyen de participants par rencontre

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| RÉSULTATS | | 17 | 30 | 0 | 28 | | | |

2018



L'animation d'un réseau de référents a pour objectif de pérenniser la dynamique collective et de transmettre le savoir-faire sur les sites de compostage de proximité et de façon plus large sur le territoire de la collectivité.

Pour ce faire, différents outils sont mis en place depuis plusieurs années :

- un **annuaire des référents** recensant les informations générales sur les sites de compostage et les coordonnées des référents de site.
- un **groupe de discussion** sur lequel les référents peuvent s'inscrire. En fonctionnement depuis 2014, il a pour but de faciliter les échanges entre référents. Il est animé par l'envoi régulier d'informations de la part des animateurs du réseau, par les échanges sur des questions techniques liées à la pratique du compostage ou des informations liées à la vie du réseau. 179 référents de site étaient inscrits à la liste de discussion en 2018, soit 47 référents de plus qu'en 2017. Neuf fils de discussions ont été réalisés cette année.
- une **lettre d'information** : 7 lettres au total ont été envoyées entre 2015 et 2017. Une seule lettre a été envoyée en 2018.
- des **rencontres du réseau de référents** : L'objectif principal de ces rencontres est d'offrir un moment convivial et valorisant pour les référents de site de compostage. Elles permettent également de communiquer autour des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus dans le cadre de l'opération. Le nombre de participants aux rencontres est relativement stable, autour d'une vingtaine de personnes. Les rencontres apportent une grande satisfaction aux participants, qui y trouvent un intérêt, notamment par la diversité des propositions qui y sont faites. Ces rencontres sont un espace de discussion autour de l'accompagnement proposé et des outils mis à disposition. La mise en place d'une communication engageante et l'évolution de la charte de participation en 2018 est issue des travaux de ces rencontres.

2019



En 2019, l'animation du réseau a encore été une priorité pour maintenir la dynamique du compostage sur le territoire et continuer à apporter un soutien aux référents de site.

- **L'annuaire des référents** : quelques informations ont été rajoutées, comme le nombre de foyers participants et le nombre de personnes formées.
- **Le groupe de discussion** : le nombre d'inscrits a augmenté de 30% par rapport à l'année précédente. deux questions ont été lancées pour inciter les personnes à partager leurs solutions et astuces : "Comment et où vous procurez-vous du brun ?" et "Comment éviter le gaspillage du pain ?". Ces sujets ont permis de dynamiser davantage le groupe par rapport à 2018. Les référents restent peu initiateurs de discussions ou de questionnements. Le groupe de discussion en l'état actuel est voué à changer de forme.
- **La lettre d'information** : 2 lettres ont été envoyées.
- **Les rencontres** : 2 rencontres ont été organisées. Elles étaient structurées de la façon suivante : un temps de rencontre entre voisins (sous la forme d'un petit-déjeuner) un temps de travail en atelier et, enfin, un temps de convivialité.

Les ateliers de travail s'articulent autour des problématiques rencontrées par les référents : besoins en formation, valorisation des actions menées, communication auprès des utilisateurs, etc.

2020



En 2020, l'animation du réseau a été perturbée par la crise sanitaire, les rencontres n'ayant pas pu avoir lieu. Parmi les autres actualités :

- Le groupe d'échange a été mis en suspens car il ne répondait plus aux clauses de la réglementation sur la protection des données individuelles ;
- Une infolettre est envoyée chaque 6 à 8 semaines ; elle permet de diffuser, auprès des référents, l'actualité en lien avec le compostage : consignes, agendas d'événements, articles thématiques, actualité des formations, etc.

2021



Relance de l'animation du réseau de référents en 2021 : reprise des rencontres, développement d'un nouvel outil numérique.

Toulouse Métropole développe des outils afin d'animer ce réseau et de transmettre les clefs de l'autonomie aux référents : rencontres du réseau, groupe d'échanges, lettres d'information.

Plusieurs objectifs sont associés à ce réseau :

- Mettre en relation des référents de sites afin qu'ils puissent échanger entre eux sur leur pratique et apporter des réponses à ceux qui rencontrent des difficultés ;
- Soutenir la dynamique collective ;
- Transmettre le "savoir-composter" sur les sites de compostage de proximité et de façon plus large sur le territoire de la collectivité ;
- Être des relais sur les messages de réduction des déchets et de compostage.

Les actions réalisées ont été les suivantes :

- 5 rencontres de référents ont été programmées, du fait du report de 2020 (contre 2 en général chaque année) ;
- Développement de la nouvelle application numérique LOGIPROX ;
- 8 infolettres présentant, dans un format court, un article technique sur le compostage, un focus sur une rencontre, un événement ou une formation et l'agenda des formations et/ou des prochaines rencontres.
- Nouveau projet "compost'Art", qui propose aux référents de participer à des projets créatifs, autour d'un thème en lien avec le compostage. 9 résidences se sont manifestées notamment pour améliorer l'esthétique de leur site de compostage en proposant une décoration des composteurs ou un habillage végétal.



PERSPECTIVES

- Développer la plateforme numérique LOGIPROX proposant des ressources et un forum d'échanges pour l'ensemble des groupes de référents ;
- Poursuivre la mobilisation des guides-composteurs et favoriser leur contribution au déploiement du compostage de proximité.



ACTION B6 - ÉTUDIER ET DÉFINIR LES MODALITÉS DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS POUR LA MÉTROPOLE

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a introduit l'obligation de trier à la source les biodéchets avant 2025 (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015). Suite à l'adoption de la Directive européenne (UE) 2018/851, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 définit dans son article 88 l'obligation de mise en place du tri à la source, au plus tard le 31 décembre 2023, pour "tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris pour les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets", quelle que soit la quantité produite.

Toulouse Métropole a déjà engagé des actions allant dans ce sens avec le développement du compostage individuel ou en gestion partagée. Toutefois, le compostage ne peut pas être généralisé sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones urbaines denses.

Il est donc prévu de réaliser une étude afin :

- de faire l'analyse des actions menées en France ou à l'étranger, en analysant les facteurs de succès (ou d'échec) et les possibilités de déploiement sur le territoire de Toulouse Métropole ;
- d'identifier le gisement concerné (en excluant les professionnels) ;
- de proposer la mise en oeuvre d'actions concrètes.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique
- Définir un ou plusieurs scénarios de tri à la source des biodéchets

2018



La direction a accueilli une stagiaire pendant 6 mois afin de mener à bien cette étude sur la collecte des biodéchets.

Son travail s'est articulé autour de 3 axes :

- un état des lieux de la réglementation et un benchmark des actions menées par d'autres collectivités ;
- un état des lieux de la gestion des biodéchets sur Toulouse Métropole ;
- la définition de perspectives pour la gestion des biodéchets sur le territoire de la métropole.

Il ressort de cette étude que la collecte des biodéchets se fait essentiellement en porte-à-porte. Peu de collectivités ont tenté l'apport volontaire, et globalement seul le pavillonnaire est équipé. Les collectivités ayant mis en place la collecte des biodéchets peuvent également travailler sur le compostage individuel et de proximité.

Les ratios de collecte des biodéchets, pour les collectivités analysées durant le stage de manière plus approfondie,

peuvent varier entre 12 et 43 kg/habitant desservi et le coût de gestion moyen est de 16,2 € HT/habitant ou 437 € HT/t.

Concernant Toulouse Métropole, il ressort de cette étude que, dans un premier temps, il faut continuer à développer le compostage de proximité qui représente la solution la plus vertueuse. Toutefois, pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, il sera nécessaire de mixer les solutions en fonction des typologies d'habitat et des formes urbaines.

Une complémentarité entre gestion de proximité et collecte séparée est à rechercher afin de détourner efficacement les déchets alimentaires de l'ensemble du territoire.

Le choix des solutions les plus adaptées dépendra du contexte et des enjeux locaux propres à chaque territoire (historique, typologie d'habitat, schéma de collecte existant, etc.).

2019/
2020



Le syndicat mixte DECOSET lance une étude stratégique pour définir un schéma territorial de prévention et de gestion des déchets organiques. Cette étude vise à identifier le gisement pour définir les modalités de traitement des biodéchets sur l'ensemble du territoire.

Toulouse Métropole a ainsi bénéficié de l'accompagnement du bureau d'études missionné par DECOSET pour définir plusieurs scénarios de tri à la source des biodéchets sur son territoire, alliant gestion de proximité et collecte.

2021

Afin de définir les solutions de tri à la source des biodéchets à déployer sur son territoire, Toulouse Métropole a adopté une feuille de route Biodéchets 2021-2026, en conseil métropolitain du 24 juin 2021. Le plan d'actions de la feuille de route s'articule autour de 3 axes de travail :

Axe 1 - Prévention et sensibilisation, en agissant sur deux thématiques en particulier :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La promotion du jardinage écologique et de la gestion in situ des déchets verts.

Axe 2 - Compostage de proximité, avec la définition de nouveaux objectifs de déploiement en gestion individuelle et collective :

| ÉCHELLE DE DÉPLOIEMENT | ÉQUIPEMENT ACTUEL (2021) | OBJECTIF 2026 |
|---|-------------------------------|---------------|
| Compostage individuel | 24% des maisons individuelles | 50% |
| Compostage collectif en pied d'immeuble | 284 sites | 750 sites |
| Compostage collectif en jardin / espaces public | 15 sites | 50 sites |

Axe 3 - Expérimentations, avec le déploiement de deux projets expérimentaux permettant d'étudier de nouvelles pistes techniques intermédiaires entre compostage in situ et collecte :

- Projet 1 : test de nouveaux dispositifs techniques de prétraitement mécanisé en établissement
- Projet 2 : recherche-développement pour la création d'un dispositif de pré-compostage en apport volontaire, objet du présent cahier des charges.

De premiers déploiements seront mis en œuvre sur des territoires pilotes à partir de 2023 afin de valider les modalités techniques et financières, avant d'entamer une généralisation à l'échelle du territoire.

Synthèse des solutions de tri des biodéchets prévues par Toulouse Métropole pour les ménages et assimilés



PERSPECTIVE

- Expérimenter de nouveaux dispositifs techniques de gestion in situ des biodéchets et la collecte en apport volontaire à l'échelle d'un quartier ;
- Définir les modalités opérationnelles du déploiement de la collecte en apport volontaire sur le territoire.



ACTION B7 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PÉDAGOGIQUE DANS LES ÉCOLES DE LA MÉTROPOLE

Calendrier

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|
| ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

En complément des actions menées auprès des habitants et des restaurations collectives, Toulouse Métropole souhaite apporter un accompagnement au personnel scolaire et périscolaire souhaitant mettre en place une action de compostage pédagogique au sein de leurs structures.

Un "kit pédagogique" a ainsi été développé. Ce kit est accessible à toutes les écoles et accueils périscolaire de la métropole.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser la mise en place d'un composteur comme support pédagogique
- Apprendre les principes du compostage et observer le processus
- Connaître les différents usages d'un compost de qualité pour les sols et les plantes
- Soutenir les interventions pédagogiques sur la thématique du compostage, du cycle de la matière et de la vie du sol
- Favoriser le partage de connaissances entre les référents de l'opération pour assurer la pérennité du site de compostage

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de " kit pédagogique " mis à disposition

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | | | | 22 | 10 | | | |

2020

Toulouse Métropole est régulièrement sollicitée par des écoles ou des structures d'accueil périscolaire pour la mise à disposition de composteurs dans le cadre d'une action pédagogique. Ne souhaitant pas fournir des composteurs sans s'assurer de la maîtrise sanitaire du site, une nouvelle formule d'accompagnement est proposée pour les projets à visée pédagogique.

Cet accompagnement prend la forme d'un kit pédagogique comprenant :

- des formations à destination des encadrants ;
- le prêt d'un composteur. Plusieurs tailles de composteurs au choix sont fournies (de 40 l à 400 l), en lien avec la configuration de la structure (espace vert ou cour bétonnée, potentiel de végétaux sur place, etc.) et de l'objectif pédagogique initial porté par les encadrants ;
- un guide du compostage et des vidéos tutos sur la pratique ;
- un livret pédagogique composé de fiches d'animations ou d'activités destiné aux enfants de cycle 2 et 3 et pouvant être adapté au public de la maternelle ;
- deux posters "la vie du sol" et "le cycle de la matière" ;
- une clé de détermination des "petites bêtes" du compost.

Le parcours pédagogique proposé se décline en 19 activités construites autour de projets d'animation : l'éco-citoyen, le naturaliste et le jardinier. Il privilégie des approches ludiques, artistiques et expérimentales. Il offre ainsi aux encadrants un accompagnement méthodologique à la réalisation d'activités de sensibilisation.

Comme la mallette "Trop Moche mais Trop Bon" (action A3), le kit pédagogique a été intégré à l'offre de parcours éducatifs 2020/2021 de la direction de l'Éducation de Toulouse. Ce kit pédagogique fait l'objet d'un nouveau parcours expérimental. 22 CLAE toulousains en ont bénéficié.

2021

Les formations à la pratique du compostage et les actions de sensibilisation à l'animation pédagogique ont démarré sur 22 premiers CLAE en janvier 2021. Ces formations du premier semestre 2021 ont été dimensionnées pour 4 CLAE à la fois, en raison du contexte sanitaire. La demi-journée de consolidation a été proposée en octobre 2021.

Une formation a été programmée à destination des structures périscolaires hors Toulouse, mais n'a donné lieu qu'à une seule dotation.

Une deuxième vague de CLAE, sélectionnée dans le cadre du parcours PEPS et coordonnée par la direction de l'éducation de Toulouse en octobre, a permis d'engager 9 nouvelles écoles.

Les formations rencontrent un taux de satisfaction satisfaisant auprès des participants, généralement animateurs et à la marge enseignants.

Le matériel retenu concerne prioritairement des composteurs de jardin de 300L ou de 400L. Le prêt de composteurs pédagogiques (de 50L ou de 150L) sur une durée de 6 semaines intéresse peu d'écoles (2 au total).

PERSPECTIVE

- Poursuivre la diffusion du kit pédagogique auprès des communes de la Métropole.

AXE C - FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

Introduction

Bien que valorisé, le flux croissant de déchets verts pose des problèmes en termes de gestion globale (installations de traitement saturées) et de maîtrise des coûts.

Cette augmentation constitue un frein dans l'atteinte des objectifs de la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire et de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant.

Le jardinage au naturel et écologique est une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable : application de solutions alternatives aux pesticides, pratique du paillage, fertilisation avec des produits naturels, herbicyclage (non ramassage des tontes), utilisation d'espèces locales adaptées à leur milieu, etc.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire la nocivité des déchets produits
- Favoriser le retour au sol de la matière organique

OBJECTIF QUANTITATIF

- -10kg de déchets verts collectés en porte-à-porte ou en déchèteries en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Ratios de collecte en porte-à-porte et en déchèterie des déchets verts par habitant

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| OBJECTIFS | | 59 kg | 57 kg | 55 kg | 53 kg | 51 kg | 50 kg | 49 kg |
| RÉSULTATS | 59 kg | 59 kg | 56 kg | 57 kg | 58 kg | | | |

Coût annuel de l'axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|---------|---------|----------|----------|------|------|------|
| RÉSULTATS | - | 4 000 € | 4 000 € | 11 000 € | 24 000 € | | | |

Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | - | 0,1 ETP | 0,1 ETP | 0,2 ETP | 0,3 ETP | | | |

2018

En 2018, DECOSET a réalisé une étude sur les gisements de déchets verts de son territoire et leurs exutoires.

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants :

- Le gisement de déchets verts sur l'ensemble du territoire de DECOSET est de 70 000 t/an environ, soit 68 kg/hab./an, dont plus de 58% issu des collectes en porte-à-porte ou de bennes mises à disposition des habitants.
- La comparaison des coûts de collecte et traitement des déchets verts montre que la filière de collecte des déchets verts en déchèterie est en moyenne 2 à 2,5 fois moins chère que la filière collecte en porte-à-porte ou en bennes.
- Il y a une grande hétérogénéité des niveaux de services aux habitants selon les EPCI* sur le territoire de DECOSET.
- Au niveau des communes, on observe une grande variabilité de filières de traitement des déchets verts, allant du brûlage au traitement en plate-forme de compostage, avec parfois des pratiques de prévention et de gestion différenciée. Les communes sont volontaires pour changer leurs pratiques, se former et mutualiser des moyens.

Une des conclusions de cette étude est que "les déchets verts" ne doivent plus aujourd'hui être considérés comme des déchets mais comme de véritables ressources. DECOSET s'est donné comme objectif de co-construire avec ses EPCI un schéma de gestion des ressources végétales pour "passer des déchets verts aux ressources végétales locales".

Les réflexions et pistes d'actions présentées, portant à la fois sur la prévention et l'utilisation de ressources végétales en filières locales, semblent être techniquement envisageables et seront bénéfiques d'un point de vue économique et environnemental. Ces pistes d'actions restent à étudier, à tester et à développer selon les secteurs par les communes/EPCI/Decoset en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, professionnels des espaces verts, etc.) et les citoyens.

2019

On observe une légère baisse de la production de déchets verts par habitant. Cette baisse s'observe à la fois en porte-à-porte (-1kg/hab /2018) et en déchèteries (-2 kg/hab /2018).

Le déchet vert est un déchet qui peut fortement varier d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques. L'été 2019 ayant été particulièrement sec et chaud, cela peut expliquer cette diminution.

2020

Après une baisse en 2019, la collecte des déchets verts repart à la hausse, aussi bien en porte à porte (+800 t) qu'en déchèteries (+700 t).

L'appel à projet visant à soutenir la gestion in situ des déchets verts a été lancé fin 2020 (Action C1).

2021

La quantité de déchets verts collectés par habitant en 2021 reste constante par rapport à 2020.

En parallèle du travail d'étude mené sur les déchets verts, la Métropole a souhaité expérimenter en 2021 de nouveaux services aux habitants pour la gestion de leurs résidus de jardins. Partant du constat que les végétaux sont une ressource avant d'être un déchet, elle a souhaité mettre en avant et faire découvrir aux usagers la solution du broyage. Des animations et démonstrations ont également été proposées afin de faire découvrir les alternatives à la collecte et la valorisation des branchages et tontes au jardin.

PERSPECTIVE

- Déployer des actions de l'appel à projet "Gestion in situ des déchets verts".

* établissements publics de coopération intercommunale



ACTION C1 - FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS FAVORISANT LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS PAR DES APPELS À PROJETS

Calendrier

| 2020 | 2021 | 2022 |
|------|------|------|
| ● | ● | |

● Action réalisée

Description de l'action

Toulouse Métropole souhaite s'appuyer sur des acteurs du territoire pour faire émerger des solutions à destination des habitants, pour les aider à gérer sur place leurs déchets verts et les inciter à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Pour ce faire, le format d'un appel à projets semble pertinent pour soutenir des porteurs de projets.

Ce dernier a pour vocation de promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts, permettant ainsi de maîtriser les flux, de limiter l'impact lié au brûlage à l'air libre et de profiter au mieux de cette ressource dans une logique de proximité et d'économie circulaire.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Soutenir des actions et des acteurs du territoire

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de projets soutenus

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | - | - | - | - | 3 | | | |

2020

En octobre 2020, Toulouse Métropole a publié son appel à projets visant à favoriser la gestion in situ ou de proximité des déchets verts produits par les habitants de la métropole.

Ce dernier s'adresse à toute personne morale sans but lucratif autorisée à percevoir des subventions.

Les projets devront porter au moins sur 2 des 3 points suivants :

1. Sensibilisation des habitants à la gestion des déchets verts ;
2. Acquisition par les habitants de gestes et pratiques favorisant le traitement in situ des déchets verts ;
3. Apport de solutions pratiques et opérationnelles, mise à disposition de matériel permettant la gestion in situ des déchets verts.

Une enveloppe de 30 000 € a été allouée pour cet appel à projets.

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- la proposition d'une méthodologie claire avec des objectifs chiffrés ;
- le caractère innovant et expérimental ;
- le potentiel d'essaimage / reproductibilité directe ou avec adaptation du projet ou de ses résultats ;
- l'adéquation entre les moyens humains, les moyens matériels envisagés et les objectifs fixés ;
- la qualité et la clarté de la présentation du dossier de candidature ;
- la méthodologie envisagée pour mobiliser un nombre conséquent de foyers ;
- les modalités de pérennisation de l'opération.

Les projets devront être réalisés avant juin 2022.

Les candidats avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour déposer leurs projets.

2021

Quatre projets ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets, trois ont été retenus. Il s'agit des projets des associations :

- Humus et Associés ;
- Champs Libres ;
- Partageons les jardins.

Après une mise en œuvre perturbée sur le premier semestre 2021 du fait des contraintes sanitaires, les associations ont tout de même pu mettre en œuvre leurs ateliers pratiques et temps d'information sur la deuxième moitié de l'année :

- L'association Champs Libres a organisé une vingtaine d'actions de broyage ;
- Humus et associés a mis en place 5 ateliers pratiques regroupant une dizaine de personnes à chaque fois ;
- Partageons les jardins a proposé 6 temps d'informations/sensibilisation et des ateliers pratiques.

PERSPECTIVES

- Réaliser le bilan des actions menées dans le cadre de l'appel à projets ;
- Définir les services alternatifs à la collecte en porte-à-porte.



ACTION C2 - ÉTUDIER LES MODALITÉS D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION POUR REDÉFINIR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS VERTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Actuellement, les modalités de collecte des déchets verts sur le territoire de la métropole sont très variables d'une commune à l'autre, sans corrélation possible entre le niveau de service et la typologie des communes.

De plus, dans les conditions actuelles, cette collecte s'avère traumatisante pour les agents de collecte. Il apparaît donc indispensable de réfléchir à de nouvelles modalités de gestion des déchets verts sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude permettant d'analyser les enjeux et les leviers d'amélioration, puis de travailler, avec tous les acteurs concernés, à la définition de nouveaux services à l'habitant.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réorganiser le service proposé aux usagers sur la gestion des déchets verts
- Travailler en concertation avec tous les acteurs

OBJECTIF QUANTITATIF

- -4 900 t collectées et traitées d'ici 2026

2019/
2020

Cette étude porte à la fois sur l'évolution de la collecte des déchets verts et des encombrants. Pour ces deux flux, la démarche est la suivante :

- Phase 1 - Etat des lieux et analyse du contexte
- Phase 2 - Diagnostic du service
- Phase 3 - Proposition de scénarii
 - 3.1 - scénarii de service à l'habitant
 - 3.2 - scénarii d'organisation de la collecte
- Phase 4 - Choix du scénario final
- Phase 5 - Démarrage du plan d'action

Afin de mener à bien ce travail, Toulouse Métropole est accompagnée par un bureau d'études. L'étude a démarré en mars 2020.

Les phases 1 et 2 sont terminées. Il en ressort que le service proposé à l'utilisateur existe sous différentes modalités parmi les 37 communes de la métropole et que l'organisation interne est complexe.

L'analyse AFOM des éléments de l'état des lieux fait ressortir les points suivants :

| | FORCES | FAIBLESSES |
|----------------|--|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"> · Le service en place permet de diminuer la quantité de déchets verts ou encombrants présente dans les ordures ménagères · Certaines communes sont déjà conteneurisées · Multiples possibilités offertes aux usagers par le service en place | <ul style="list-style-type: none"> · Organisation complexe et inéquitable pour les usagers · Matériel de pré-collecte et de collecte inadapté · R437¹⁴ non respectée · Absence de traçabilité du devenir des déchets · Coûts de gestion importants · Absence de budget communication |
| | OPPORTUNITÉS | MENACES |
| EXTERNE | <ul style="list-style-type: none"> · Les préconisations des plans encouragent une diminution des tonnages collectés · La LTECV¹⁵ incite à une gestion de proximité des biodéchets par les usagers | <ul style="list-style-type: none"> · Risque de transfert de flux vers les déchèteries dans le cas d'une diminution du service alors que les déchèteries sont déjà saturées · Les exutoires pour les déchets verts sont saturés · Une diminution du service peut avoir un impact sur la satisfaction de l'utilisateur · Risque de dépôts sauvages |

24 pistes d'amélioration, au niveau du service, de l'organisation, de la réglementation et de la communication ont été identifiées. Ces pistes d'amélioration servent de base de réflexion pour définir des scénarios d'organisation de la collecte des déchets verts.

2021

La poursuite de l'étude sur l'année 2021 a permis d'identifier différents scénarios et d'en explorer la faisabilité technique et organisationnelle. Quatre scénarios techniques ont ainsi été proposés, allant de la suppression totale de la collecte en porte-à-porte à son maintien et à son harmonisation sur le territoire. De plus, le déploiement de nouveaux services complémentaires est étudié au sein des différents scénarios. Pour affiner les choix des scénarios à approfondir, un groupe de travail avec les élus a été constitué et a sélectionné les trois scénarios à explorer à l'échelle de la métropole. Un travail est en cours sur l'organisation induite par chacun de ces scénarios au niveau des pôles territoriaux et de la DMT.

PERSPECTIVES

- Délibérer sur le nouveau service de gestion des déchets verts proposé à l'habitant.

14. Recommandation de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés pour les métiers liés à la collecte des déchets ménagers.

15. Loi TEPCV : Loi de transition énergétique pour une croissance verte



ACTION C3 - EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE

Calendrier

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|
| ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts (Action C2) devrait conduire à déployer de nouveaux services complémentaires à la collecte en porte à porte, pour proposer une offre de service complète à l'utilisateur et favoriser la gestion in situ des déchets verts. Afin de s'assurer que ces services complémentaires répondent aux besoins, des expérimentations seront dans un premier temps réalisées, avant d'envisager un déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Expérimenter de nouveaux services à l'utilisateur, afin de favoriser la gestion in situ des déchets verts ou de réduire le recours à la collecte en porte à porte
- Identifier les dispositifs les plus performants en termes de réduction de tonnage de déchets verts à traiter

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- À définir en fonction des préconisations de l'étude (Action C2)

2021

Le 3 novembre 2021, Toulouse Métropole a mis à disposition de ses usagers un broyeur sur le parking de la salle des fêtes de Mondonville. Les habitants pouvaient déposer leurs branchages et repartir avec du broyat pour pailler leurs plantations ou l'utiliser en tant que matière structurante dans leur composteur. Afin d'accompagner les usagers dans l'évolution de leurs pratiques, un stand de sensibilisation tenu par l'association Humus et Associés a été installé. L'objectif du stand : faire la démonstration de pratiques de jardinage écologique, via notamment l'utilisation de broyat dans ses activités de jardinage. La promotion du compostage a aussi été réalisée au sein de cet espace de prévention. Sur la journée, 16 personnes ont pu tester ce service.

Sur la commune de Saint-Orens, une expérimentation de collecte en benne statique a été expérimentée. Les habitants viennent amener leurs branchages et résidus de tontes directement au camion benne, stationné sur un parking. L'utilisateur déverse en autonomie ses déchets verts dans la benne, et l'agent procède au compactage de la benne et à l'évacuation des déchets.

PERSPECTIVES

Poursuivre l'expérimentation de solutions alternatives à la collecte en porte-à-porte (collecte statique, plateforme de broyage, etc.).

AXE D - POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ ET DES COMMUNES ADHÉRENTES

Introduction

Avec ses 37 communes adhérentes, Toulouse Métropole est également productrice de déchets. Il est normal que les collectivités participent à l'effort de réduction des déchets et qu'elles montrent l'exemple.

La loi de Transition Énergétique impose aux collectivités un certain nombre d'objectifs en matière de réduction et de valorisation des déchets produits afin de réduire leur impact.

Les actions menées au sein de la collectivité sont également l'occasion de sensibiliser les agents à leur production de déchets, que ce soit sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les communes à leur rôle en matière d'exemplarité pour la réduction des déchets
- Sensibiliser les agents à la réduction des déchets

OBJECTIF QUANTITATIF

- -1 kg/hab de déchets collectés

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|----------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 0,06 ETP | 0,1 ETP | 0,1 ETP | 0,2 ETP | 1,5 ETP | | | |

Coût annuel de l'axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|----------|---------|---------|----------|----------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 22 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 23 000 € | 112 000€ | | | |

2019

La première action d'éco-exemplarité lancée dans le cadre du PLPDMA en 2019 est le Plan Papier. L'année 2018 a été consacrée à la définition du besoin et à la rédaction du cahier des charges pour l'accompagnement de cette action.

2020

Malgré le confinement lié à la COVID-19, le travail sur le plan papier a pu se poursuivre, à un rythme moins rapide que prévu.

Fin 2020, une nouvelle démarche d'achat responsable a été engagée par la Métropole et la Ville de Toulouse. La commande publique développe un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Le volet "réduction des déchets" est pris en compte dans cette démarche.

2021

Le travail sur l'éco-exemplarité s'est poursuivi en 2021, avec notamment la mise en œuvre du "Plan Papier" dans les services de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse, ainsi que dans 14 autres communes de la métropole.

En 2021, l'action sur le festival Rio Loco a concerné la gestion des biodéchets mais également le remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle lavable et consignée. Elle a donc été renommée "D2 - Mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets du festival Rio Loco" et déplacée de l'axe A à l'axe D. En effet, le travail mené sur ce festival viendra alimenter la réflexion sur les éco-manifestations, réflexion engagée dans un des ateliers de co-construction de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA.

PERSPECTIVES

- Identifier de nouvelles actions à mener pour les services de la Ville et de la Métropole ;
- Recenser les besoins des communes en matière d'éco-exemplarité et définir de nouveaux accompagnements.

ACTION D1 - ACCOMPAGNER LES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES À DÉPLOYER UN PLAN DE RÉDUCTION DU PAPIER

Calendrier

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | | |

● Action réalisée

Description de l'action

La loi de Transition Énergétique impose une réduction de 30% de la consommation de papier de bureau des collectivités territoriales avant 2020 et de mettre en place un plan d'actions allant dans ce sens.

Au niveau de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, le nombre de copies a augmenté de 6% entre 2013 et 2015 (soit + 2 400 000 copies). Une caractérisation¹⁷ des déchets des hôtels de ville menée sur deux communes de la métropole a montré que les déchets sont composés à plus de 60% de papier.

Il est donc important de mener un travail de réflexion à l'échelle de la métropole afin de mettre en commun les solutions.

Toulouse Métropole proposera d'organiser des temps d'échanges avec les communes adhérentes et les services de la métropole pour faire le point sur l'avancement de chacun et apporter une aide, soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les communes et les services de la métropole à la réduction des déchets

OBJECTIFS QUANTITATIFS

- -50% de papier consommé en 2024 par rapport à 2019
- -40% de papier recyclé en 2022

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de communes/collectivités engagées dans un plan de réduction du papier en cumulé

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | - | - | - | 2 | 14 | | | |

Évolution de la consommation de papier (en équivalent ramettes A4) sur Toulouse Métropole par rapport à 2019

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| OBJECTIF | | | -10 % | -20 % | -30 % | -40 % | -50 % |
| RÉSULTATS | | -26 % | -22 % | | | | |

Part de papier recyclé dans les fournitures sur Toulouse Métropole (en équivalent ramettes A4)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIF | | | 20% | 40% | 40% | 40% |
| RÉSULTATS | 2% | 5% | 22% | | | |

16. Caractérisation : analyse du contenu des poubelles

2019



Afin de mener à bien le travail sur la métropole et d'accompagner au mieux les communes, il a été décidé de monter un marché d'accompagnement. Le travail a été mené en deux temps :

1/ dans les services de la métropole et de la ville de Toulouse (étant donné qu'ils sont mutualisés), afin d'établir et de tester la méthodologie ;

2/ l'accompagnement a ensuite été proposé aux autres communes de la métropole, sur la base d'un appel à candidatures.

L'accompagnement sur les services de la ville et de la métropole s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- **Etat des lieux** (3 mois) : collecte des données relatives à la consommation de papier, à la production de documents, à l'organisation du tri et de la collecte du papier dans les services ;
- **Diagnostic** (2 mois) : analyse des données recueillies et identification de pistes de travail ;
- **Définition du plan d'action** (3 mois) : choix des actions, planification, définition des objectifs et du déroulé ;
- **Déploiement du plan d'action** (12 mois) : aide à la définition de la stratégie de déploiement des actions en interne.

Le marché a été notifié en octobre et l'état des lieux a démarré à la suite.

Deux comités techniques ont été réalisés afin, de présenter, d'une part, la démarche et d'avoir l'adhésion des directions clés (Numérique, Moyens Généraux, Communication, Commande Publique) et, d'autre part, de démarrer la phase d'état des lieux.

2020



Bien que les visites de sites et le recueil de la majorité des données aient pu se faire avant le confinement, il a été nécessaire de revoir la planification de chaque phase en raison de la crise sanitaire. Ainsi, les résultats de l'état des lieux et les éléments de diagnostic ont été présentés en même temps au comité technique de juillet.

Les principaux résultats de ces deux phases sont les suivants :

- près de 50 000 ramettes de papier consommées en 2019 avec une diminution régulière depuis 2016 (-20%) ;
- peu d'usage du papier recyclé, qui n'a pas toujours bonne réputation en matière d'impression ;
- un niveau de sensibilisation différent suivant les services sur les gestes de limitation des impressions, ainsi que sur le tri des papiers dans les bureaux ;
- la dématérialisation est engagée, mais pas encore partout et certaines procédures sont encore génératrices de déchets papier ;
- des démarches sont en cours pour faire évoluer le matériel d'impression et supprimer les imprimantes individuelles ;
- de nombreuses brochures en papier sont produites par les services pour communiquer auprès des usagers. Pour certaines d'entre elles, le nombre imprimé n'est pas corrélé au besoin réel.

Le plan d'action, découlant de ce diagnostic, s'articule autour de 5 grands enjeux :

- **Enjeu 1 - Développement de l'utilisation de papier recyclé** : fournir le papier le plus durable en fonction des usages, aussi bien au niveau des impressions bureautiques que des impressions de supports de communication/information.
- **Enjeu 2 - Evolution des pratiques individuelles de consommation de papier** : apporter des solutions concrètes et des astuces aux agents pour réduire leur consommation de papier et limiter le gaspillage dans leur travail au quotidien.
- **Enjeu 3 - Développement de la dématérialisation** : recourir à la dématérialisation pour mettre en place des outils ou des procédures permettant la réduction de la consommation de papier.
- **Enjeu 4 - Communication externe** : travailler à une meilleure adéquation entre les quantités de documents de communication édités et la réalité du besoin, mais également s'interroger quant à la nécessité d'un support papier pour certains documents de communication.
- **Enjeu 5 - Tri et recyclage du papier** : déployer le tri en apport volontaire dans les bureaux et mobiliser les agents de la ville et de la métropole autour du geste de tri.

Une démarche transversale regroupant les directions suivantes a ainsi été mise en œuvre :

- la **direction Déchets et Moyens Techniques**, initiatrice et pilote de la démarche dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et responsable de la collecte des déchets ;
- la **direction des Moyens Généraux**, gestionnaire du parc de photocopieurs, de l'imprimerie communautaire, des fournitures de bureau et responsable de l'entretien des bâtiments ;
- la **direction du Numérique**, gestionnaire du parc informatique, en charge des actions de dématérialisation ;
- la **direction de la Communication**, par son action sur l'émission et la distribution de documents à destination des habitants ;
- la **direction des Ressources Humaines**, et plus précisément le **service de Communication Interne**, de par son rôle d'information et de sensibilisation auprès des agents des deux collectivités.

En parallèle, un appel à candidature a été lancé auprès des communes de la métropole en octobre 2020.

Trois sessions d'accompagnement sont prévues :

- Session 1 - démarrage début 2021
- Session 2 - démarrage début 2^{ème} semestre 2021
- Session 3 - démarrage début 2022

Fin 2020, 14 communes avaient manifesté leur intérêt pour cet accompagnement et s'étaient positionnées sur l'une des trois sessions.

Les communes seront suivies par le bureau d'études retenu dans le cadre de cette action. Elles bénéficieront d'un accompagnement de 12 mois pour réaliser un état des lieux, un diagnostic et définir leur plan d'action.

2021

Volet Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse

L'engagement de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse dans un plan papier a été acté via deux délibérations, adoptées à l'unanimité.

Les résultats de l'année 2021 sont plutôt encourageants, la part de papier recyclé a fortement augmenté aussi bien au niveau du papier bureautique (15%) que de l'imprimerie communautaire (42%), ce qui donne une moyenne de 22% sur les deux collectivités.

En ce qui concerne la consommation de papier, malgré une légère ré-augmentation par rapport à 2020 (+6%), elle est quand même en baisse par rapport à 2019 (année de référence) de 21%.

Pour arriver à atteindre les objectifs, plusieurs actions d'information ont été menées auprès des agents via l'intranet de la collectivité et le journal interne. Au niveau de l'imprimerie communautaire, lorsque cela était possible, les demandes d'impression ont été faites systématiquement sur papier recyclé.

Sur l'intranet, le bouton "imprimer" a été supprimé sur de nombreuses pages et rubriques. Un logo et une charte graphique "plan papier" ont également été créés.

Sur les enjeux 4 - communication externe et 5 - tri et recyclage du papier, le travail d'état des lieux a été poursuivi et affiné. Le déploiement des points d'apports volontaire en expérimentation sur les sites de Marengo boulevard, de Monlong et du Sang de Serp est programmé pour début 2022.

Volet communes

Deux sessions d'accompagnement concernant 12 communes ont été lancées en 2021, une en début d'année et la deuxième sur le deuxième semestre.

Les trois volets du plan papier, que sont la réduction de la consommation de papier, l'utilisation de plus de papier recyclé et l'amélioration du tri dans les bureaux, sont généralement repris par les communes dans leur plan d'action, avec toutefois un accent plus fort mis sur la réduction de la consommation de papier et le tri dans les bureaux. Toute les communes n'ont pas, à fin 2021, validé leurs plans d'actions. Cela nécessite souvent un arbitrage politique et une concertation avec les services.

PERSPECTIVES

- Lancer la 3^e session d'accompagnement des communes ;
- Organiser une réunion d'échange et de retour d'expérience avec les communes.



ACTION D2 - METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DU FESTIVAL RIO LOCO

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

Depuis 1995, Rio Loco est un rendez-vous incontournable de l'été toulousain. Sa fréquentation est évaluée à 100 000 personnes.

Du fait de la sensibilité environnementale des différents organisateurs, ce festival a été, à plusieurs reprises, le terrain d'expérimentation d'actions environnementales (gobelets consignés, toilettes sèches, ateliers de sensibilisation du jeune public, etc.). Il est donc paru évident d'utiliser le festival Rio Loco pour tester des actions de réduction des déchets.

Depuis 2016, des actions sont menées sur les biodéchets, aussi bien au niveau des restaurateurs que du catering et des loges d'artistes : dons alimentaires, collecte et valorisation des biodéchets

En 2016, 2017 puis à nouveau en 2021, le remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle lavable et consignée a été testé au niveau de la restauration à emporter.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser tous les intervenants aux enjeux du gaspillage alimentaire

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité de biodéchets détournés des ordures ménagères

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|--------|-------|-------|------|-------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 955 kg | 1,5 t | 1,8 t | 0 t | 1,6 t | | | |

Quantité de déchets évités par l'utilisation de vaisselle lavable

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|--------|------|------|------|--------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 132 kg | - | - | - | 105 kg | | | |

2018

Pour la 3^e année consécutive, le don alimentaire a été mis en place sur le festival Rio Loco, en partenariat avec la société Phenix. En complément du don alimentaire, une collecte des biodéchets des restaurateurs a également été organisée. Ainsi, ont été détournés des ordures ménagères :

- Pour l'alimentation humaine : 48 kg de fruits, 26 kg de plats préparés, 233 litres de boissons ;
- Pour l'alimentation animale : 195 kg d'épluchures et 95 kg de pain dur ;
- Pour la valorisation énergétique : 893 kg de biodéchets.

La quantité de denrées données pour l'alimentation humaine a fortement diminué par rapport aux années précédentes, conséquence d'une prise de conscience des restaurateurs sur le gaspillage alimentaire. Beaucoup ont manifesté la volonté de prévoir les quantités de denrées alimentaires au plus proche de la consommation réelle des festivaliers.

Autre facteur explicatif de ces faibles quantités : les exigences hygiéniques en termes de don alimentaire. Il est en effet possible de récupérer uniquement les produits non réchauffés, non cuits, non carnés et non présentés au public. Ainsi, les restes de repas cuisinés étaient difficilement revalorisables en don humain. Les restaurateurs avaient très peu de quantité de produits frais non cuisinés à donner.

Les deux associations bénéficiaires des dons pour l'alimentation humaine ont été :

- L'Association Espoir 31 qui gère du logement social autour de la protection de l'enfance, de l'accueil de familles et de la réinsertion sociale. Espoir 31 apporte une aide sociale, administrative, psychologique, médicale, alimentaire et matérielle aux personnes qu'elle accompagne. Cette association dispose également d'une épicerie solidaire pour les bénéficiaires et dispense régulièrement des cours de cuisine adaptés aux produits vendus.
- L'association le Blé de l'Espoir, qui lutte contre l'isolement en apportant une aide alimentaire, matérielle, vestimentaire et sociale aux personnes isolées et fragilisées, ainsi qu'aux enfants.

2019

La gestion des restes alimentaires et des biodéchets a été organisée sur le festival Rio Loco.

1,8 tonne de biodéchets a ainsi été détournée des ordures ménagères :

- 13 kg de nourriture et 124 litres d'eau ont été redistribués à des personnes nécessiteuses par l'intermédiaire de l'association Le Blé de L'espoir ;
- 14 paniers ont été vendus en fin de festival grâce à l'application mobile de PHENIX ;
- 740 kg de biodéchets ont bénéficié aux 30 chiens de l'élevage de la capitainerie Les Petits Coteaux de Gascogne, à Sainte Foy de Peyrolières ;
- 971 kg de biodéchets ont été transformés en compost par l'association Les Alchimistes Occitera.

2020

En raison de l'épidémie de COVID-19, l'édition 2020 du festival Rio Loco a été annulée.

2021

L'édition 2021 du festival Rio Loco a été perturbée du fait des contraintes sanitaires en vigueur liées à l'épidémie de COVID 19. Cette édition s'est déroulée sur 8 jours (du 13 au 20 juin 2021), avec une jauge de spectateurs limitée à 3 500 personnes. Du fait de ces contraintes, le nombre de restaurateurs présents était réduit. N'étaient présents que 6 food-trucks, contre une vingtaine auparavant.

Cette taille réduite a été l'occasion de tester à nouveau la vaisselle lavable en remplacement de la vaisselle jetable.

Des assiettes et des barquettes ont été proposées aux restaurateurs. L'association Elémen'Terre assurait la fourniture de la vaisselle, l'approvisionnement des restaurateurs et le lavage de la vaisselle sale.

Les restaurateurs payaient 1€ le contenant pris à l'association Elémen'Terre, euro qu'ils récupéraient en consigne auprès des consommateurs. En fin de festival, les restaurateurs rendaient la vaisselle qu'ils avaient en trop et récupéraient la somme correspondante. Pour les restaurateurs, cette action n'entraînait de ce fait aucune dépense supplémentaire.

Pour les festivaliers aussi, aucune dépense supplémentaire n'était à déplorer puisqu'ils payaient la consigne de 1€ par contenant lorsqu'ils prenaient à manger, et la récupéraient lors de la déconsigne au niveau de tentes dédiées.

En bilan, ce sont 5 300 assiettes jetables qui ont été évitées, pour un poids total de 105 kg. Autre aspect positif de cette action : un impact direct sur la propreté du site et sur la gestion des poubelles présentes sur le festival.

En complémentarité de cette action, la collecte et la valorisation des biodéchets a une nouvelle fois été mise en œuvre sur le festival. La partie don alimentaire a elle été réduite à la collecte de pack d'eau. Le don alimentaire a diminué au fil des éditions pour plusieurs raisons : les restaurateurs prévoient au plus près de ce qui va être consommé et récupèrent les produits réutilisables (boissons, produits secs, ...) ; ainsi que des contraintes sanitaires plus strictes. De ce fait, pour 2021, l'action s'est concentrée sur la collecte et la valorisation des biodéchets des restaurateurs et du catering. Les Alchimistes Occiterra ont collecté 1,6 tonne de biodéchets, valorisés en compost localement.

PERSPECTIVE

· Développer l'utilisation de la vaisselle lavable, en remplacement de la vaisselle jetable.



ACTION D3 - MISE À DISPOSITION DE GOURDES D'EAU POUR LES AGENTS DE TERRAIN DE LA MÉTROPOLE

Calendrier

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|
| ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

En période estivale, dans le cadre de la prévention du risque de canicule, la Métropole fournit des bouteilles d'eau aux agents travaillant en extérieur (balayeurs, agents de collecte, ...). En 2019, cela représentait plus de 80 000 bouteilles consommées, soit l'équivalent de 2,4 tonnes de déchets.

Afin de limiter les déchets produits, la collectivité a donc souhaité les remplacer par des gourdes réutilisables.

Une expérimentation a été menée en 2020 auprès de 140 agents des pôles territoriaux pour mesurer son acceptation et pour identifier le type (isotherme ou pas) et la contenance adaptés. Suite au retour positif des agents des pôles, le déploiement sur d'autres directions est envisagé.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les agents à la réduction des déchets plastiques

2020/
2021



Suite à l'expérimentation menée sur les pôles territoriaux, la direction Déchets et Moyens Techniques a également testé les gourdes auprès de ses agents de terrain. Ce test a été mené avec un panel d'une cinquantaine d'agents représentatif des différents services concernés : la collecte, le centre de tri, les ateliers mécaniques, les ambassadeurs du tri et de la prévention et l'équipe compostage. Chaque agent a reçu une gourde isotherme de 750 ml. Les 2/3 des testeurs ont validé l'utilisation de la gourde à la fin de l'été 2021. Une nouvelle distribution a donc été organisée avec plus de 400 gourdes remises aux agents.

Une communication spécifique (affiches A3 et flyer A5) a été mise en place sur les sites concernés.



AXE E - DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS

Introduction

Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants, permet d'alléger leur impact sur l'environnement en optimisant leur utilisation. Cela se traduit de plusieurs façons :

- pour les fabricants : augmenter la durée de vie totale de fonctionnement en augmentant la qualité, la réparabilité, la compatibilité et la capacité à évoluer ;
- pour les consommateurs : consommer de façon plus raisonnable (suivant les besoins réels, en entretenant les produits, en les réparant si besoin et en résistant aux effets de mode) ;
- pour toutes les parties prenantes : en optimisant les usages et en favorisant le réemploi des objets.

Augmenter la durée de vie des produits participe à la transition vers un modèle d'économie circulaire.

Plusieurs lois vont dans ce sens :

- la loi 2014-344 relative à la consommation, avec notamment l'obligation qui est faite aux vendeurs de porter à connaissance des consommateurs, avant la vente, la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces détachées sont disponibles sur le marché ;
- la loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte qui définit l'obsolescence programmée et qui a pour objectif de développer le réemploi ;
- la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui, entre autre, introduit l'indice de réparabilité.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser le réemploi des objets
- Sensibiliser les habitants à la réparation, au réemploi et aux modes de consommation alternatifs (location, troc, échange, partage, etc.)

OBJECTIF QUANTITATIF

- -7 kg/hab. d'encombrants collectés en porte-à-porte ou en déchèteries¹⁷ en 2024 par rapport à 2017

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Ratios de collectes d'encombrants en porte-à-porte et en déchèterie par habitant

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| OBJECTIFS | 0 | 34 kg | 33 kg | 32 kg | 31 kg | 30 kg | 29 kg | 28 kg |
| RÉSULTATS | 35 kg | 36 kg | 37 kg | 35 kg | 42 kg | | | |

Coût annuel de l'axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 124 000 € | 122 000 € | 122 000 € | 126 000 € | 19 000 € | | | |

Effectif (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|----------|----------|----------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 0,05 ETP | 0,02 ETP | 0,03 ETP | 0,1 ETP | 0,1 ETP | | | |

17. Sont pris en compte dans le flux "encombrants collectés en déchèteries" : le tout-venant incinérable et non incinérable, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets issus de l'ameublement.

2018/
2019



La métropole, consciente de l'enjeu autour de la deuxième vie des objets et de l'économie circulaire, a adopté en 2019 une stratégie et une feuille de route pour la période 2020-2030 à ce sujet.

Cette feuille de route s'organise autour de 3 orientations :

- Orientation 1 - Organiser la gouvernance transversale de la démarche et la mobilisation des acteurs du territoire autour de la transition énergétique et écologique du territoire ;
- Orientation 2 - BTP "Bâtir la Métropole à partir des ressources locales" ;
- Orientation 3 - Biens manufacturés "Écoconception, réparation, réemploi".

Pour cette troisième orientation, voici quelques-unes des actions prévues :

- Créer une instance de concertation sur le réemploi fédérant les acteurs de la collecte, de la valorisation de produits usagés et du réemploi ;
- Lancer des appels à projets écoconception et conception longue durée auprès de l'écosystème des starts up, entreprises et services de conception et de design via le schéma directeur Smart City ;
- Développer des synergies autour des activités de réparation (fabricants, réparateurs), en lien avec la démarche "CONSOM'Acteurs" ;
- Soutenir les démarches engagées : label LONGTIME, démarche "répar'acteurs" et extension de la gamme des produits réparables labellisés ;
- Expérimenter un fond/chèque réparation sur certains quartiers prioritaires ;
- Accompagner les activités de réparation et développer les coopérations entre fabricants et réparateurs ;
- Accompagner le développement des consignes ;
- Accompagner la diversification des activités de réemploi (déchèterie innovante, gestion des encombrants, etc.)
- Utiliser la commande publique comme levier de développement du réemploi, de la consigne et de la réparation.

2020



Cette année le flux "encombrants" est en diminution par rapport à 2019. Cette baisse est principalement due à une diminution des tonnages collectés en porte à porte (-1 200 t). Toutefois, cette évolution est à mettre au regard de l'augmentation constatée des dépôts sauvages.

Dans le cadre de sa feuille de route Economie Circulaire, Toulouse Métropole a mis en place, fin 2020, une prime "Réparation". Cette prime, première aide française à destination des particuliers pour la réparation de leurs appareils du quotidien (électroménager, outillage, téléphonie, etc.), a bénéficié à 110 personnes, pour un montant total d'aide de 2 700€.

Les principaux appareils à avoir bénéficié de cette prime "Réparation" sont :

- La téléphonie (13%)
- L'électroménager (28%)
- l'audiovisuel (56%)

L'aide moyenne accordée a été de 38 € par réparation. 13 professionnels, du réseau des Repar'Acteurs¹⁸, ont été sollicités pour des réparations dans le cadre de cette prime, pour une valeur totale de réparation de près de 10 000 €.

Toulouse Métropole intègre également la question du réemploi et de la réutilisation dans son activité. Ainsi, avec la déconstruction de l'ancien parc des expositions de Toulouse, la métropole a souhaité initier une démarche "Economie circulaire" sur des chantiers expérimentaux pour repenser les modes de consommation et de production et optimiser l'utilisation des ressources. Concernant l'ancien parc des expositions de Toulouse, 95% des matériaux seront réutilisés, recyclés et valorisés.

Les matériaux récupérés de la déconstruction réalisée permettront :

- la rénovation du réseau électrique d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence de 42 lits à Toulouse ;
- la réutilisation des structures métalliques (IPN) des halls en mobilier urbain (bancs, etc.) qui sera mis en place dans les nouveaux espaces publics de l'île du Ramier ;
- le recyclage des enrobés du parc des expositions de l'île du Ramier sur le site du Pôle Economique du MEETT ;
- la récupération de plusieurs objets et matériaux pour EMMAUS et ses partenaires : lampes, haut-parleurs, éviers, lavabos, robinets d'incendie armés, chevrons, etc.

18. Annuaire, mis en place par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie, répertoriant les professionnels de la réparation. <http://www.reparateurs-occitanie.fr>

2021



Les encombrants collectés auprès des habitants (soit en porte-à-porte, soit en apport en déchetteries) sont en augmentation en 2021 : +7 kg/hab. par rapport à 2020.

Afin de sensibiliser le grand public à la réparation des objets, le ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME, en partenariat avec Spareka, ont lancé en 2020 un Repair Tour. Le principe : organiser des ateliers participatifs pour apprendre aux habitants à diagnostiquer les pannes les plus courantes, s'exercer à la réparation, et faire le plein de conseils d'entretien.

En 2021, Toulouse Métropole a été sollicitée pour accueillir une des dates du Repair Tour. Le 29 septembre 2021, le stand de Spareka a été installé à Toulouse, place intérieure Saint-Cyprien, et a accueilli 200 personnes dont une cinquantaine venue avec un objet à réparer. Un franc succès !

Tout comme pour les déchets verts, le travail sur la définition d'un nouveau service de gestion des encombrants pour les habitants a été poursuivi en 2021. Les élus ont fait le choix de trois scénarios, qui vont être étudiés plus en détail, notamment par rapport à leur mise en œuvre par les services de Toulouse Métropole. En parallèle de ce travail, de nouvelles modalités de collectes ont été expérimentées sur les communes.



PERSPECTIVE

· Développer les actions de sensibilisation sur la réparation et le réemploi.



ACTION E1 - POURSUIVRE ET AMÉLIORER LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

La collecte des textiles usagés sur le territoire de Toulouse Métropole a été lancée en 2013. Afin de compléter les points existants et d'atteindre les recommandations de l'éco-organisme Re-Fashion (1 point de collecte pour 2 000 habitants), un marché d'insertion, avec comme activité support la collecte des textiles, a été lancé en 2013. Ce marché a été renouvelé en 2016.

Le maintien, a minima, d'un point de collecte pour 2 000 habitants et le développement d'une communication concernant les textiles abîmés, déchirés, démodés seront nécessaires pour capter une partie des 9 kg de textiles encore présents dans les ordures ménagères.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire la quantité de textiles dans les ordures ménagères
- Favoriser le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail

OBJECTIF QUANTITATIF

- +4,5 kg de textiles collectés / habitant

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de points de collecte présents sur la métropole

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 432 | 438 | 442 | 447 | 452 | 457 | 462 |
| RÉSULTATS | 410 | 447 | 538 | 514 | 523 | | | |

Ratio de textile collecté par habitant

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| OBJECTIFS | | 3,7 kg | 4,2 kg | 5,2 kg | 6,2 kg | 7,2 kg | 7,8 kg | 7,8 kg |
| RÉSULTATS | 3,1 kg | 3,2 kg | 3,1 kg | 2,3 kg | 2,8 kg | | | |

2018



Bien que le nombre de points de collecte soit en augmentation, la quantité collectée par habitant a tendance à stagner.

On observe des disparités sur le territoire de la métropole, concernant aussi bien le taux d'équipement en bornes de collecte qu'en quantité collectée par habitant. En effet, certaines communes dépassent les 10kg/hab. quand d'autres sont à moins de 1 kg/hab.

2019



Comme en 2018, les tonnages de textiles collectés par habitant restent constants malgré la forte augmentation du nombre de points de collecte. Cette valeur est supérieure à celle des collectivités identiques (2,5 kg/hab.) mais inférieure à la moyenne nationale (3,7 kg/hab.) ou à celle de la région Occitanie (3,7 kg/hab.).

Plus de 80% des points de collecte sont des bornes, 10% sont des associations, le reste étant des points de vente en boutique ou des points de collecte ponctuels.

Afin d'inciter les habitants au tri des textiles, trois panneaux d'information ont été réalisés et exposés sur le stand de sensibilisation de Toulouse Métropole.

Un premier panneau a pour objectif de sensibiliser à l'impact de l'industrie textile en partant de l'exemple de la fabrication d'un jean. Le deuxième panneau propose des solutions pour réduire l'impact des achats textiles et le dernier présente les enjeux du tri et du recyclage des textiles.

2020



Le nombre de points de collecte est en diminution. Cette baisse provient essentiellement du nombre d'associations ou de vestiaires recensés auprès de l'éco-organisme Re-fashion.

Avec la crise sanitaire, la collecte des bornes de textile a été suspendue de début mars à mi-juin 2020. Cet arrêt est lié à l'arrêt de la filière de valorisation des textiles pendant la période de confinement. Pendant cette période, la collectivité a observé une augmentation notable des incivilités et une multiplication des dépôts de linge au pied des bornes neutralisées.

Malgré les actions de communication menées en 2020 (post sur les réseaux sociaux, exposition "Re-cyclage", etc.), les mesures de confinement, les contraintes sanitaires et la fermeture des commerces dits non-essentiels ont eu pour impact une diminution des quantités de textiles collectés par rapport à 2019 :

- Toulouse Métropole : -26%
- Haute Garonne : -22%
- Occitanie : -18%
- France : -19%

2021



Pour la deuxième année consécutive, l'éco-organisme ReFashion a organisé une campagne de communication synchronisée entre tous les acteurs de la filière textile. Cette année, les collectivités ont été invitées à y participer. Cette campagne s'est déroulée sur les réseaux sociaux du 8 au 17 octobre 2021. Toulouse Métropole y a participé en relayant activement les visuels de Re_Fashion sur ses comptes Facebook et Twitter.

Les tonnages collectés en 2021 sur le territoire de Toulouse Métropole augmentent de près de 22% par rapport à 2020, sans toutefois revenir au niveau de 2019.

Avec 2,8 kg/hab de textiles collectés en 2021, Toulouse Métropole reste en dessous des moyennes départementales, régionales et nationales.

Concernant le nombre de points d'apport volontaire, la Métropole se situe au niveau de la moyenne nationale avec 1 point pour 1 500 habitants.

PERSPECTIVES

- Renforcer la communication sur la collecte et le recyclage des textiles ;
- Poursuivre le maillage du territoire en points de collecte.



ACTION E2 - DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LE RÉEMPLOI SUR LES DÉCHÈTERIES DE DECOSET

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

De 2011 à 2020 Toulouse Métropole a collaboré avec la recyclerie La Glanerie pour développer le réemploi sur ses déchèteries. Cette dernière a formé des personnes (des "valoristes") présentes sur 6 déchèteries de la Métropole pour récupérer les objets pouvant avoir une deuxième vie avant que les habitants ne les jettent dans les bennes. Ces objets sont ensuite nettoyés et remis en état dans les ateliers de la Glanerie et revendus dans l'une des deux boutiques.

Depuis 2018, le syndicat de traitement Decoset travaille à développer le réemploi sur 13 déchèteries exploitées dans le cadre d'un marché de prestation de services. Le syndicat conventionne ainsi avec plusieurs acteurs du réemploi et installe progressivement sur l'ensemble de ses déchèteries un espace dédié à la collecte des objets destinés au réemploi. Il améliore l'efficacité de la collecte, avec notamment une meilleure information des usagers.

Avec le transfert des déchèteries de Toulouse Métropole à Decoset en 2021, l'action mise en place par la métropole a été intégrée à la démarche mise en place par le syndicat.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Faire connaître les ressourceries / recycleries aux habitants de Toulouse
- Aider le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

OBJECTIF QUANTITATIF

- Détourner 450 t d'objets vers le réemploi

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

| Quantité d'objets détournés sur les déchèteries de Decoset par an | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| OBJECTIFS | 400 t | 410 t | 430 t | 450 t |
| RÉSULTATS | 376 t | | | |

2018

En 2018, La Glanerie a collecté 147 tonnes d'objets sur les six déchèteries de Toulouse, ainsi que 48 tonnes apportées directement sur leur site et 9 tonnes collectées auprès de professionnels.

Ces objets sont composés majoritairement de meubles, de textiles, d'équipements électriques et électroniques.

Le chiffre d'affaire de la Glanerie a augmenté de 20% entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à des aménagements réalisés, mais également à une augmentation des habitudes de consommation du réemploi.

Sur le volet de l'insertion, 41 personnes ont été recrutées en 2018 et il y a eu 18 sorties positives (7 dans l'emploi durable, 6 dans l'emploi de transition et 5 en formation qualifiante) sur les 31 sorties de l'année.

2019

Depuis janvier 2019, La Glanerie est également en convention avec le syndicat mixte Decoset pour récupérer des objets sur trois déchèteries (Plaisance du Touch, Ramonville-Saint-Agne et Saint Alban).

Bien que les tonnages collectés sur le territoire de Toulouse Métropole soient en baisse, au global, La Glanerie a collecté 13 tonnes supplémentaires en 2019 par rapport à 2018.

37% des objets collectés ont intégré la filière du réemploi, 53% celle du recyclage et enfin les 10% restant n'ont pas pu être valorisés.

2020

Malgré la crise liée à la COVID-19, les tonnages collectés sont à nouveau en augmentation en 2020. L'impact des mesures de confinement est visible sur les mois de mars, avril et mai.

Deux déchèteries se démarquent par rapport à la quantité d'objets récupérée. Il s'agit des déchèteries du Ramier et des Cosmonautes, avec respectivement 36 t et 35 t collectés en 2020. Viennent ensuite les déchèteries de Monlong et d'Atlanta (25 t chacune), puis la déchèterie de Turlu (20 t) et enfin celle de Cugnaux (14 t).

2021

Dans le cadre du transfert de compétences, Decoset a repris au 1er janvier 2021 la gestion et l'exploitation des déchèteries de Toulouse, de Cugnaux et de Blagnac. La convention avec La Glanerie a été renouvelée selon les mêmes modalités. Elle a collecté sur ces déchèteries 202 t dont plus d'une quarantaine de tonnes sur chacune des déchèteries des Cosmonautes (46 t), de Monlong (39 t) et du Ramier (42 t).

Dans le cadre du marché d'exploitation des 13 déchèteries, près de 175 tonnes ont ainsi été collectées par les acteurs du réemploi conventionnés avec Decoset : La Remixerie, La Glanerie, La Rafistolerie, Emmaüs 82, Comité d'Amis d'Emmaüs du Lauragais 11, Le Lutin Vert, La Rebooterie, ANTIGASPI, AIDSESEM, Recyclo'Bat.

Sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch, ouverte en 2018 en remplacement de celle de Colomiers, un espace showroom du réemploi a été créé. Ce lieu permet de mettre en valeur les acteurs du réemploi et la qualité des objets vendus dans leurs points de vente, avec à chaque saison l'exposition d'une nouvelle collection d'objets :

- collection printemps : les allées et venues (hall d'entrée) ;
- collection été : terrasse ou balcon ;
- collection automne : studio étudiant ;
- collection hiver : les fêtes de fin d'année dans un salon.



ACTION E3 - ORGANISER DES COLLECTES DE PROXIMITE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis 2015, en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem, des collectes de proximité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont organisées à Toulouse. En moyenne, 16 collectes sont réalisées par an, réparties sur 8 sites toulousains différents.

En fonction de leur état, les DEEE collectés sont ensuite orientés vers le réemploi ou vers la dépollution et le recyclage.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Favoriser le réemploi des DEEE

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité de DEEE collectés annuellement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | | 19 t | 19 t | 13 t | 21 t | | | |

2018

En 2018, 19 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectés sur 28 dates. Ces collectes ont eu lieu sur six emplacements différents de Toulouse :

- Place Olivier
- Boulevard de Strasbourg
- Palais de justice
- Place Saint-Aubin
- Place des Carmes
- Place de l'Europe

Au total 1 457 personnes sont venues apporter en moyenne 13 kg d'objets. Ces objets suivront les filières de recyclage adaptées.

2019

Les points de collecte étaient les mêmes qu'en 2018.

Il y a eu un peu moins de 19 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques apportés par environ 1 600 personnes.

Ces dernières ont principalement apporté de petits appareils ménagers (70%). 20% des apports sont des écrans et le reste correspond aux gros appareils électroménagers.

Les résultats de ces collectes de proximité sont en légère baisse par rapport à l'année précédente. Toutefois, les apports dans les déchèteries toulousaines sont en augmentation de 6% par rapport à 2018.

2020

Avec la crise sanitaire liée à la COVID-19, les collectes initialement prévues entre mars et juin ont été annulées (soit 10 dates de moins que prévu).

Sur les 18 collectes maintenues, les résultats en nombre de visiteurs et en quantité de DEEE collectée par date sont équivalents à ceux de l'année précédente.

2021

Le nombre de collectes de proximité réalisées sur Toulouse en 2021 revient au niveau d'avant la crise, avec 28 dates. Les tonnages collectés repartent aussi à la hausse, du fait du nombre plus important de dates, mais également grâce à une moyenne des apports plus importante par date : 737kg en moyenne en 2021 contre 695kg en 2020.

La part la plus importante des apports concerne les petits appareils ménagers qui représentent 72% des tonnages, suivis par les écrans (14%), le gros électroménager hors froid (12%) et enfin l'électroménager froid (3%). Cette répartition peut s'expliquer par le fait que ces collectes sont organisées principalement dans les quartiers du centre de Toulouse. Les personnes viennent donc plutôt à pied ou avec les transports en commun. Il est donc plus facile pour elles d'apporter des petits appareils.

PERSPECTIVE

- Intégrer des actions de sensibilisation aux collectes de proximité.



ACTION E4 - ÉTUDIER LES MODALITÉS D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION POUR REDÉFINIR LE SERVICE DE GESTION DES ENCOMBRANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Actuellement, les modalités de collecte des encombrants sur le territoire de la métropole sont très variables d'une commune à l'autre, sans corrélation possible entre le niveau de service et la typologie des communes. De plus, dans les conditions actuelles, cette collecte s'avère traumatisante pour les agents de collecte. Il est donc important d'en repenser les modalités et d'harmoniser le niveau de service sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude permettant d'analyser les enjeux de la collecte des encombrants et de travailler avec tous les acteurs concernés pour définir le service rendu à l'habitant.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Réorganiser la collecte d'encombrants avec les acteurs concernés

OBJECTIF QUANTITATIF

- Les objectifs sont réglementaires et visent la valorisation de 4 800 tonnes dans des filières appropriées d'ici 2026

2019/
2020

Cette étude est menée en même temps que celle sur l'évolution de la collecte des déchets verts. Pour les deux flux (encombrants et déchets verts), la démarche est la suivante :

- Phase 1 - État des lieux et analyse du contexte
- Phase 2 - Diagnostic du service
- Phase 3 - Proposition de scénarii
 - 3.1 - scénarii de service à l'habitant
 - 3.2 - scénarii d'organisation de la collecte
- Phase 4 - Choix du scénario final
- Phase 5 - Démarrage du plan d'action

Afin de mener à bien ce travail, Toulouse Métropole est accompagnée par un bureau d'études. L'étude a démarré en mars 2020.

Les phases 1 et 2 sont terminées. Il en ressort que les niveaux de services sont différents d'une commune à l'autre, ainsi que l'organisation interne.

L'analyse AFOM des éléments de l'état des lieux fait ressortir les points suivants :

| | FORCES | FAIBLESSES |
|----------------|--|--|
| INTERNE | <ul style="list-style-type: none"> · Le service en place permet de diminuer la quantité de déchets verts ou encombrants présente dans les ordures ménagères · Certaines communes sont déjà conteneurisées · Multiples possibilités offertes aux usagers par le service en place | <ul style="list-style-type: none"> · Organisation complexe et inéquitable pour les usagers · Matériel de précollecte et de collecte inadapté · R437¹⁹ non respectée · Absence de traçabilité du devenir des déchets · Coûts de gestion importants · Absence de budget communication dédié |
| | OPPORTUNITÉS | MENACES |
| EXTERNE | <ul style="list-style-type: none"> · Les préconisations des plans encouragent une diminution des tonnages collectés · La LTECV²⁰ incite à une gestion de proximité des biodéchets par les usagers | <ul style="list-style-type: none"> · Risque de transfert de flux vers les déchèteries dans le cas d'une diminution du service alors que les déchèteries sont déjà saturées · Une diminution du service peut avoir un impact sur la satisfaction de l'utilisateur · Risque de dépôts sauvages |

24 pistes d'améliorations, au niveau du service, de l'organisation, de la réglementation et de la communication ont été identifiées. Ces pistes d'amélioration servent de base de réflexion pour définir des scénarios d'organisation de la collecte des encombrants.

2021

L'année 2021 a consisté à identifier les scénarios d'évolution du service de gestion des encombrants et à en explorer leur faisabilité technique et organisationnelle. Quatre scénarios techniques ont ainsi été proposés, allant à des niveaux de services réduits au minimum selon les typologies des communes (% habitat collectif et nombre d'habitants) jusqu'à l'augmentation des niveaux de services des communes les moins bien desservies. Pour affiner les choix des scénarios à approfondir à travers une approche organisationnelle (moyens techniques et humains), un groupe de travail, avec les élus, a été constitué et a réduit à 3 le nombre de scénarios à explorer à l'échelle de la métropole. Un travail est en cours sur les réorganisations induites par ces 3 possibles scénarios au niveau des pôles territoriaux et de la Direction des Déchets et Moyens Techniques.

PERSPECTIVES

- Choisir le scénario d'évolution du service de gestion des encombrants proposé à l'habitant ;
- Expérimenter des solutions alternatives à la collecte en porte-à-porte (collecte en point d'apports volontaires, locaux de pré-tri, etc.) ;
- Déployer les nouvelles modalités de service à l'habitant.

19. Recommandation de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés pour les métiers liés à la collecte des déchets ménagers.

20. Loi TEPCV : Loi de transition énergétique pour une croissance verte.



ACTION E5 - EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS

Calendrier

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|
| ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des encombrants (Action E4) va amener à déployer de nouveaux services complémentaires à la collecte en porte-à-porte, pour offrir une offre de service complète à l'utilisateur et permettre de mieux valoriser les encombrants collectés. Afin de s'assurer que ces services complémentaires répondent aux attentes des usagers, et pour en définir les conditions de réussite, une série d'expérimentation va être réalisée.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Expérimenter de nouvelles modalités de services à l'utilisateur, afin de favoriser la meilleure valorisation des encombrants collectés ou de réduire l'utilisation d'un service de collecte en porte à porte
- Identifier les dispositifs les plus performants en termes de meilleure valorisation des encombrants collectés en porte à porte

2021



Un dispositif de collecte éphémère a été expérimenté sur deux communes (Bruguières et Mondonville) durant l'automne 2021. Les flux acceptés étaient les mêmes que ceux collectés en porte-à-porte (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques, Déchets d'Éléments d'Ameublement, bois, métal, tout venant). Deux associations locales de réemploi ont participé à l'évènement pour récupérer le flux réemployable, non valorisé dans le cadre des collectes en porte-à-porte. Sur ces deux journées, 52 visiteurs sont venus déposer leurs déchets, permettant de récupérer un peu moins de 3 tonnes d'objets et matériaux, dont 350 kg d'objets réemployables.

Dans une optique d'économie circulaire, la Métropole a également proposé, sur les communes de Bruguières et Mondonville, respectivement les 27 octobre et 24 novembre, une collecte mobile de proximité pour les encombrants, avec la participation de la Glanerie. Ainsi, une trentaine d'usagers sont venus sur chacune de ces deux journées pour amener leurs encombrants qui ont pu être valorisés ou réemployés pour 85% des apports en poids. Ces journées avaient une visée pédagogique pour les usagers qui ont pu apprécier la démarche des valoristes de la Glanerie, dont le métier est d'évaluer le potentiel de réutilisation des encombrants déposés.



ACTION E6 - DÉPLOYER UNE “PRIME RÉPARATION” À DESTINATION DES HABITANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Calendrier

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|
| ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Pour réduire la production de déchets et le prélèvement de ressources naturelles, il est pertinent de prolonger la durée de vie des produits et de favoriser leur réparation et/ou leur ré-emploi.

Au-delà de l'affichage de l'indice de réparabilité et de la promotion des artisans de la réparation, il est nécessaire d'accompagner les citoyens à faire évoluer leurs comportements de consommation en les incitant financièrement à faire réparer leurs biens.

En cohérence avec la feuille de route Économie Circulaire mise en oeuvre dans le cadre de son schéma de développement économique et son Plan Climat Air Énergie Territorial, Toulouse Métropole propose, depuis fin 2020, une aide financière pour la réparation des biens manufacturés auprès des artisans du réseau des “Répar'acteurs” à destination des particuliers résidant sur la métropole.

Cette aide est soumise à condition de ressources et concerne certaines catégories d'appareils :

- Électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, cuisson électrique, réfrigérateur, congélateur),
- Téléphonie et digital (téléphone, smartphone, tablette, ordinateur),
- Audio-visuels (télévision, chaîne hi-fi, appareil photographique),
- Outillage (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, outils électroportatifs),
- Horlogerie (montre, horloge),
- Cordonnerie.

L'aide s'élève à 30% du montant (hors taxes) de la réparation, avec un maximum de 100€ d'aide par réparation. Il n'est possible de bénéficier de cette prime qu'une fois par an.

<https://demarches-tm.eservices.toulouse-metropole.fr/habitat/prime-reparation/>

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Favoriser le développement d'emplois non délocalisables
- Sensibiliser à la réparation et au prolongement de la durée de vie des objets
- 2 250 Bénéficiaires de la prime réparation au total

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre total de bénéficiaires de la prime

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|-------|-------|-------|-------|
| OBJECTIFS | 500 | 1 500 | 1 750 | 2 000 | 2 250 |
| RÉSULTATS | 20 | 178 | | | |

Montant total des aides versées

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|---------|----------|----------|----------|----------|
| OBJECTIFS | 50 000€ | 150 000€ | 175 000€ | 200 000€ | 225 000€ |
| RÉSULTATS | 708€ | 7 350€ | | | |

2020

Cette prime, première aide française à destination des particuliers pour la réparation de leurs appareils du quotidien, a bénéficié à 110 personnes, pour un montant total d'aide de 2 700 €.

Les principaux appareils à avoir bénéficié de cette prime "Réparation" sont :

- L'audiovisuel (56%) ;
- L'électroménager (28%) ;
- La téléphonie (13%).

L'aide moyenne accordée a été de 38€ par réparation. 13 professionnels, du réseau des Repar'Acteurs²⁴, ont été sollicités pour des réparations dans le cadre de cette prime, pour une valeur totale de réparation de près de 10 000€.

2021

Initialement prévue pour la seule année 2020, son impact positif sur l'économie locale a conduit à prolonger la prime pour les prochaines années. Le montant moyen accordé est de 43€.

L'aspect incitatif du dispositif a été vérifié avec plus de 75 % des bénéficiaires qui déclarent avoir été incités à réparer leur objet grâce à cette prime. À titre indicatif, les objets les plus réparés sont, comme l'année précédente, du type audio-visuel (50%), électroménager (36%) et téléphonie (13%).

L'année 2021 a été l'occasion de faire la promotion de la prime réparation auprès des répar'acteurs et du grand public avec la participation à des forums ou encore la réalisation d'une campagne de communication (<https://www.youtube.com/watch?v=gq49H2jiC34>).

PERSPECTIVE

- Élargir la prime réparation aux instruments de musique.

24. Annuaire, mis en place par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie, répertorient les professionnels de la réparation. <http://www.reparateurs-occitanie.fr>



AXE F - FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Introduction

Réduire ses déchets nécessite de changer nos habitudes de consommation. La consommation responsable vise à mieux satisfaire les besoins des consommateurs grâce à des biens et des services économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social. Du processus d'achat, à l'utilisation du produit et à sa fin de vie, des actions de sensibilisation sont à mener pour inciter les consommateurs à :

- acheter en fonction de leurs besoins réels et mieux ;
- mieux utiliser et moins gaspiller ;
- offrir une deuxième vie aux objets.

Depuis 2013 de nombreux outils de communication et de sensibilisation (animations scolaires, guides, pages internet dédiées, jeux pédagogiques, campagnes de communication, etc.) ont été réalisés pour accompagner les actions menées par la collectivité et sensibiliser les habitants en matière de prévention des déchets.

Dans le cadre du PLDMA et après 5 ans d'expérience, il s'agira pour Toulouse Métropole de :

- renouveler ses outils de sensibilisation,
- renforcer la communication et continuer à diffuser les bonnes pratiques,
- développer de nouveaux réseaux de diffusion.

L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation devra combiner et remplir les trois objectifs suivants :

1. Faire connaître : présenter la marche à suivre et les actions opérationnelles et concrètes à la portée des citoyens ;
2. Faire agir : accompagner le changement de comportement pour faire de la réduction des déchets une norme sociale ;
3. Prouver l'efficacité des actions (feed-back) : proposer des actions efficaces, éprouvées, réalistes et crédibles :
 - Promouvoir les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la réduction des déchets ;
 - Informer sur les résultats.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les habitants aux gestes de la prévention des déchets en diffusant les bonnes pratiques
- Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices issus du changement de comportement

Indicateurs et paramètres de suivi du programme

Coût de l'axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 65 000 € | 71 000 € | 149 000 € | 105 000 € | 192 000 € | | | |

Effectif (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 0,4 ETP | 0,4 ETP | 0,6 ETP | 0,7 ETP | 0,7 ETP | | | |

2018/
2019

La Métropole communique auprès des habitants pour porter à leur connaissance les actions qu'elle mène ou pour les sensibiliser aux gestes de réduction des déchets. Pour cela, elle utilise les supports à sa disposition : journal de la métropole, site Internet, réseaux sociaux, etc. Les communes sont également des relais d'information, par le biais de leurs bulletins municipaux ou supports numériques.

Toulouse Métropole utilise aussi les bennes à ordures ménagères comme support d'information en affichant les campagnes de communication sur les flancs de celles-ci.

Enfin, la presse locale réalise régulièrement des articles sur la question des déchets, ainsi que des interviews d'élus.

2020

En 2020, les actions de communication se sont poursuivies. Un article, dans le magazine de la ville de Toulouse "A Toulouse", a présenté la démarche zéro-déchet.

Dans le cadre d'une réorganisation interne à la Direction Déchets et Moyens Techniques, les activités de communication et de sensibilisation au sujet de la réduction des déchets et du tri sont regroupées au sein d'un même service nommé "Evolution des Pratiques des Usagers".

De ce fait, un travail a débuté pour redéfinir une nouvelle offre d'animations scolaires.

Les ambassadeurs du tri ont été formés aux questions de réduction des déchets et sont devenus des ambassadeurs du tri et de la prévention (AdTP). Leurs missions intègrent désormais des messages liés à la réduction des déchets.

Un travail est en cours avec les AdTP pour revoir le guide de tri et le transformer en guide des déchets, qui traitera de l'ensemble des déchets gérés par la collectivité, et qui apportera des astuces pour les réduire. Ce guide sera complété par une foire aux questions, reprenant les principales interrogations des habitants sur la question des déchets.

2021

Suite au travail mené par les ambassadeurs du tri et de la prévention, le guide du tri, essentiellement centré sur les consignes de tri a évolué en guide général des déchets. Ce nouveau guide propose pour chaque flux de déchet collecté et géré par Toulouse Métropole des astuces de réduction, les consignes de tri et la destination du déchet.

Afin de continuer à sensibiliser les habitants de Toulouse Métropole, la Métropole a déployé une nouvelle campagne de communication sur l'espace public entre le 24 novembre et le 8 décembre 2021 sur Toulouse et 13 autres communes. Cette campagne d'affichage déclinait 4 messages :

- "Réparons nos objets" - avec un renvoi vers la prime réparation de Toulouse Métropole ;
- "Compostons nos déchets" - avec un renvoi vers les modalités de réservation d'un composteur ;
- "Offrons une deuxième vie à nos textiles" - avec un renvoi vers la carte des points de collectes ;
- "Achetez en vrac".

PERSPECTIVE

- Définir une stratégie globale de communication et de mobilisation "déchets".



ACTION F1 - POURSUIVRE LA DISTRIBUTION DE L'AUTOCOLLANT "STOP PUB"

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

La distribution de l'autocollant "Stop Pub" fait partie des premières actions lancées dans le cadre du premier plan d'action sur la réduction des déchets de Toulouse Métropole (2012-2017). Dès juin 2013, des autocollants étaient disponibles dans les accueils des mairies des communes et dans les mairies annexes de Toulouse. Différents acteurs ont également été des relais pour la distribution des "Stop Pub".

Une enquête téléphonique réalisée en 2016 indiquait que 34% des boîtes aux lettres de la métropole étaient équipées d'un autocollant. Dans le cadre de ce nouveau plan d'action, Toulouse Métropole va poursuivre la diffusion de ce support, en travaillant à la recherche de nouveaux relais de diffusion.

Objectifs

OBJECTIF QUANTITATIF

- 44% des boîtes aux lettres équipées

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollant

| | 2016 ²¹ | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| OBJECTIFS | | 35 % | 36 % | 38 % | 40 % | 46 % | 48 % | 50 % |
| RÉSULTATS | 34 % | 34 % | 34 % | 42 % | 44 % | | | |

NB : le plan d'action initial avait défini l'objectif de 44% des BAL équipées en 2024. Celui-ci ayant été atteint en 2021, les objectifs pour les années 2022, 2023 et 2024 ont été revus à la hausse.

Quantité d'imprimés sollicités évités annuellement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| OBJECTIFS | | 3 120 t | 3 210 t | 3 390 t | 3 570 t | 4 410 t | 4 600 t | 4 800 t |
| RÉSULTATS | 3 033 t | 3 086 t | 3 146 t | 3 952 t | 4 220 t | | | |

21. Dernières données disponibles.

2019

Afin de mesurer les impacts de la distribution du “Stop Pub” dans les bulletins municipaux, un test a été mené entre avril et septembre 2019 auprès de 5 communes volontaires : Brax, Dremil-Lafage, Mons, Montrabé, Gagnac-sur-Garonne.

La métropole fournissait à chaque commune un article sur le “Stop Pub”, ainsi que les autocollants. La commune se chargeait de les encarter dans son bulletin municipal.

Afin de mesurer l’impact de l’opération, des agents de la métropole sont passés dans chacune des 5 communes, environ 15 jours avant la distribution du magazine, pour compter le nombre de boîtes aux lettres équipées de l’autocollant. Ils sont ensuite repassés 3 semaines à 1 mois après la distribution pour refaire un nouveau décompte.

Le taux d’équipement des boîtes aux lettres a augmenté sur les 5 communes, dans des proportions allant de +2 points à +8 points.

Ayant fait preuve d’une efficacité relative, ce mode de distribution des autocollants ne sera pas généralisé sur l’ensemble des communes de la métropole. En effet, une part importante des autocollants encartés n’ont pas été utilisés, soit car les habitants en avaient déjà un, soit parce qu’ils ne le souhaitaient pas.

2020

Suite aux résultats du test mené en 2019 avec les bulletins municipaux, il a été décidé, pour faciliter l’accès à l’autocollant aux habitants, d’augmenter les points de distribution.

Les communes ont donc été sollicitées pour indiquer de nouveaux points potentiels dans leurs services. Le même travail a été mené avec les services de la métropole pour identifier ceux recevant du public. Au final, l’autocollant est disponible dans 180 points sur le territoire métropolitain.

À cette occasion, un présentoir a été réalisé pour faciliter la mise à disposition de l’autocollant. Son format est équivalent à celui d’un présentoir de cartes de visite et peut être posé sur un comptoir.

Afin de connaître le taux d’équipement en “Stop Pub” des boîtes aux lettres de la Métropole, un marché d’enquête téléphonique a été lancé. La première enquête a été réalisée en décembre 2020. Les résultats sont les suivants :

- 42% des personnes interrogées indiquent avoir mis un autocollant “Stop Pub” sur leur boîte aux lettres ;
- presque la moitié des personnes n’ayant pas de “Stop Pub” serait prête à en coller un si on le leur donnait ;
- 70% des personnes ayant un “Stop Pub” estiment qu’il est plutôt respecté. Cette affirmation varie en fonction de l’âge des répondants. Seuls 49% des 18-24 ans estiment que la mention est respectée, contre 84% pour les 65 ans et plus ;
- les personnes ayant indiqué un non-respect de la mention trouvent principalement des imprimés publicitaires et de grandes surfaces, à une fréquence de plusieurs fois par mois.

2021

L'action Stop Pub suit son cours en 2021 avec la poursuite des actions de déploiement engagées en 2020. Le taux d'équipement des boîtes aux lettres de la métropole atteint les 44% selon la dernière enquête téléphonique réalisée. Près de la moitié de ces mentions sont faites avec un autocollant, et un tiers par un mot créé par les personnes elles-mêmes. Il est à noter que la façon dont est indiqué le refus de la publicité n'a aucune influence sur son respect par les distributeurs.

Le respect de cette mention semble s'améliorer puisqu'en 2021, 77% des personnes utilisant un stop pub estiment qu'elle est plutôt respectée, contre 72% en 2020. Cette amélioration provient sans doute de l'évolution de la réglementation qui, depuis le 1er janvier 2021, pénalise d'une amende de 1 500€ (3 000€ en cas de récidive) le non-respect de la mention "stop pub".

La loi AGEC prévoit l'expérimentation du dispositif "Oui Pub", dont le principe est : par défaut, la publicité est interdite dans les boîtes aux lettres, sauf mention "Oui pub" apposée. Des appels à candidatures ont été envoyés par l'Etat aux collectivités. Ayant travaillé en 2020 sur l'augmentation des points de distribution de "Stop Pub" et sur sa communication autour de cette même mention, Toulouse Métropole a décidé de ne pas participer à cette expérimentation. Toutefois, la Métropole attend les conclusions de ces expérimentations et suivra les recommandations qui en seront tirées.

PERSPECTIVE

- Mesurer, via une enquête téléphonique annuelle, l'impact des nouveaux points de distribution créés sur le taux d'équipement.



ACTION F2 - PROPOSER AUX ÉCOLES ET AUX COMMUNES DES ANIMATIONS POUR SENSIBILISER LES ENFANTS

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Depuis 2016, Toulouse Métropole propose aux écoles et aux communes adhérentes des animations pour sensibiliser les enfants aux différentes thématiques de la réduction des déchets : pourquoi et comment réduire ses déchets, les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le cycle de la matière organique, la fabrication d'objets à partir d'objets jetés.

Six animations sont proposées :

- **Pourquoi faut-il réduire sa production de déchets** : enjeux au niveau mondial et local et évolution, consommation des ressources naturelles, éco-citoyenneté, gestion des déchets, etc. ;
- **Comment réduire ses déchets** : changement des modes de consommation, gestes alternatifs, intérêts économiques, environnementaux, sociaux de certains gestes de réduction des déchets, etc. ;
- **Le gaspillage alimentaire** : définition, enjeux, dates de consommation, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au quotidien, notamment au niveau individuel, etc. ;
- **La décomposition de la matière organique** : cycle de la matière organique, intérêt du retour au sol, les décomposeurs, notions sur le compostage, etc. ;
- **Des ateliers créatifs** à partir d'objets destinés à être jetés. Ces animations sont destinées aux cycles 2 et 3 et au périscolaire.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les enfants et leurs encadrants à la réduction des déchets

OBJECTIF QUANTITATIF

- 1 500 enfants sensibilisés/an

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre d'enfants sensibilisés en cumulé

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| OBJECTIFS | | 2 700 | 3 200 | 5 700 | 7 200 | 8 700 | 10 200 | 11 700 |
| RÉSULTATS | 1 200 | 2 061 | 3 297 | 4 525 | 7 150 | | | |

Nombre d'interventions réalisées annuellement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 68 | 37 | 49 | 49 | 105 | | | |

2018

Comme chaque année, des animations à destination des enfants au sujet de la réduction des déchets ont été proposées aussi bien aux écoles qu'aux communes adhérentes dans le cadre péri-scolaire.

En 2018, les animations se sont principalement déroulées dans le cadre scolaire et concernaient essentiellement la thématique "pourquoi et comment réduire ses déchets", ainsi que le compostage. Il y a également eu des demandes au sujet du gaspillage alimentaire et des ateliers "Récup'Art".

2019

En 2019, 49 animations ont été réalisées et ont permis de sensibiliser 1 236 enfants de la métropole. Cette année encore, les animations les plus demandées sont celles portant sur les questions "comment et pourquoi réduire ses déchets" et sur la décomposition de la matière organique.

Suite à la sollicitation de la Direction de l'Environnement et de l'Energie (DEE), une animation spécifique sur les déchets a été construite dans le cadre de la semaine du développement durable. Des temps de sensibilisation et d'animation ont été proposés aux écoles.

Ces animations ont à la fois porté sur :

- La réduction des déchets avec, notamment, les sujets du devenir des plastiques jetés dans le canal du midi et les enjeux liés aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- Le tri avec l'information sur les bons gestes du tri, les filières de recyclage et de valorisation ;
- Les impacts environnementaux et économiques du recyclage.

Cette opération a permis de rencontrer neuf classes sur une période d'une semaine et de sensibiliser 211 élèves.

2020

Avec le confinement et la fermeture des écoles à cause de la COVID-19, de nombreuses animations ont été annulées durant l'année scolaire 2019-2020.

Certaines d'entre-elles, à la demande des enseignants, ont été reportées sur l'année scolaire 2020-2021. Au total, 49 animations ont tout de même été réalisées : 21 entre janvier et juin et 28 entre septembre et décembre.

Chaque année, la direction de l'Éducation de Toulouse propose des parcours éducatifs aux écoles de la ville. Ces parcours sont regroupés dans un catalogue qui est envoyé aux directeurs d'écoles. Cette année, l'offre d'animations proposées par la direction Déchets et Moyens Techniques a été intégrée en 4^e de couverture, afin de la porter à la connaissance des enseignants de Toulouse.

Jusqu'à-là, les animations scolaires proposées par la DMT sur les questions de réduction et de tri des déchets étaient bien séparées. Avec la réorganisation de la direction et le regroupement au sein d'un même service de la sensibilisation sur le tri et sur la réduction des déchets, un travail a démarré pour définir une nouvelle offre d'animations scolaires plus globale et cohérente traitant de l'ensemble des enjeux liés à la gestion des déchets.

2021

105 animations sur la réduction des déchets ont été réalisées en 2021 auprès du public scolaire élémentaire :

- 84 entre janvier et juin 2021 ;
- et 25 entre septembre et décembre 2021.

Les principales animations demandées sont toujours le compostage et le cycle de la matière organique, les ateliers récup'art et "pourquoi et comment réduire les déchets ?".

Depuis novembre 2021, les ambassadeurs du tri et de la prévention, en partenariat avec le Conseil Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) Terres Toulousaines, travaillent à la définition d'une nouvelle offre d'animations scolaires qui permettra de sensibiliser les enfants à l'ensemble des enjeux liés aux déchets.

Pour les temps périscolaires, Toulouse Métropole travaille à une offre de prêt d'outils.

Les enseignants auront le choix entre deux types de parcours :

- un parcours global qui traite de façon générale de la réduction, du tri et du recyclage des déchets ;
- 4 parcours "flux" qui se concentrent sur 4 types de déchets différents : biodéchets, emballages et papier, plastiques, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Un parcours spécifique sera proposé pour les grandes sections de maternelles.

PERSPECTIVE

- Mettre en œuvre la nouvelle offre d'animations scolaires.



ACTION F3 - METTRE EN ŒUVRE L'OPÉRATION "C'EST DÉCIDÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS"

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

Après avoir suivi le défi "famille zéro déchet" porté par une habitante de Colomiers en 2018, Toulouse Métropole a décidé de répondre favorablement aux demandes des communes et des habitants, en lançant sa propre opération baptisée "C'est décidé, je réduis mes déchets". Chaque édition annuelle est organisée à l'échelle de communes et quartiers de la métropole. Cette territorialisation permet de proposer des ateliers et des actions au plus près des participants et de créer une dynamique entre les participants et acteurs d'un territoire.

Pendant 6 mois, les participants sont accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques en faveur de la réduction des déchets. Pour cela, des ateliers sur différentes thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, fabrication de cosmétiques, ...) sont organisés sur les territoires participants, ainsi que des temps d'échange. Tout au long de l'opération, les participants sont amenés à peser leurs déchets afin de mesurer l'impact de leurs actions sur la quantité produite.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser les participants à la réduction des déchets

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de familles participantes

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | | 15 | | | | | | |

2018



Le défi "famille zéro déchet" porté par une habitante de Colomiers s'est déroulé durant le 1er semestre 2018, en 2 phases :

- une première pour faire l'état zéro de la production des déchets des participants. Pendant trois semaines, ils n'ont rien changé à leurs habitudes et ont pesé tout ce qu'ils jetaient.
- une seconde phase, qui a duré 4 mois, pendant laquelle les familles ont mis en œuvre différents gestes de réduction des déchets et ont continué à les peser pour suivre l'évolution de leur production.

Au cours de cette phase, différents ateliers/temps d'échanges ont été organisés (auxquels Toulouse Métropole a participé) : compostage, alimentation, salle de bain, maison.

Au cours de ces ateliers, des astuces et des solutions étaient apportées aux familles. Ce fut également l'occasion de faire un bilan des pesées et de partager les retours d'expérience de chacun.

Les résultats sont positifs puisque les familles ont en moyenne diminuée de 14% leur production de déchets pour arriver à une production moyenne de 122 kg/hab./an.

Cette dynamique mise en place se poursuit en 2019 par la création d'un parcours "Eco'Optimiste" sur Colomiers qui propose des ateliers zéro déchet aux columérins.

2021



Toulouse Métropole a acté le lancement de l'opération "C'est décidé, je réduis mes déchets" sur son territoire, avec la mise en œuvre d'une première édition en 2022.

Pour cette première édition, il a été décidé d'intervenir sur trois communes et deux quartiers de Toulouse, et de recruter une centaine de foyers au total.

Pour le choix des communes, un appel à candidature a été lancé avec la définition de trois catégories de communes :

- les communes de moins de 5 000 habitants
- les communes entre 5 000 et 10 000 habitants
- les communes de plus de 10 000 habitants.

Huit communes ont été candidates. Après un tirage au sort, les trois communes retenues sont : Pin-Balma, Villeneuve-Tolosane et Blagnac. Pour Toulouse, les quartiers de Mirail Université et des Pradettes ont été sélectionnés.

Pour mener à bien cette opération, Toulouse Métropole est accompagnée par deux associations locales : ZERO WASTE Toulouse et Fairéco.

Fin novembre 2021, l'appel à candidature a été lancé auprès des habitants. Il s'est clôturé fin janvier 2022, pour un démarrage de l'accompagnement mi-février 2022.

PERSPECTIVE

- Réaliser de nouvelles éditions de l'opération "C'est décidé, je réduis mes déchets".



ACTION F4 - FORMER DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUX ENJEUX DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée

Description de l'action

Pour que les messages de réduction des déchets soient diffusés le plus largement possible auprès de la population, il est important que Toulouse Métropole dispose de relais formés aux différentes thématiques de la réduction des déchets.

Ce travail a été engagé dans le précédent plan d'action avec des acteurs spécifiques du territoire : les référents compostage, les responsables de la restauration scolaire, les animateurs scolaires, etc.

Les thématiques traitées jusqu'à présent sont :

- la pratique du compostage
- le gaspillage alimentaire

La volonté est de poursuivre ces formations, au moins sur les thématiques déjà abordées car les besoins sont toujours présents. En fonction des besoins identifiés, de nouvelles thématiques pourront être développées.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Véhiculer une culture commune sur la réduction des déchets
- Développer les relais sur le terrain

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Nombre de personnes formées

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 122 | 169 | 286 | 92 | 198 | | | |

2018

En 2018, seules les formations sur le compostage ont été organisées. Elles étaient à destination des référents de sites de compostage (pied d'immeuble, jardin public, scolaire).

La formation sur le compostage est composée de trois modules :

- **Initiation au compostage** (0,5 jour) - l'objectif est de donner les bases du compostage aux participants ;
- **Référent de site** (1 jour) avec deux variantes : référent de site de compostage partagé et référent de site de compostage en restauration scolaire. Les objectifs sont la maîtrise des principes techniques et pratiques de la gestion domestique des déchets de jardin et/ou de cuisine et la capacité à mettre en œuvre une opération de compostage partagé (pied d'immeuble, quartier) ;
- **Guide-composteur** (1 jour) - à l'issue de cette formation les participants doivent connaître et définir le rôle et les missions du guide-composteur, être en capacité d'informer les différents publics et de consolider une opération de compostage partagé.

169 personnes ont été formées en 2018 lors de dix-sept sessions de formation :

- Dix sessions "initiation" et 110 participants
- Cinq sessions "référent de site" et 48 participants
- Deux sessions "guide composteur" et 11 participants

2019

Toulouse Métropole souhaite faire évoluer son offre de formation, afin de continuer à former des relais sur son territoire. En plus des formations sur le compostage, la métropole développe des formations sur la réduction des déchets et sur le gaspillage alimentaire. Ces deux formations sont construites sur le même modèle et sont composées :

- d'une première journée sur la définition des sujets et de leurs enjeux ;
- d'une deuxième journée orientée sur la mise pratique.

Ces formations s'adressent, dans un premier temps, aux animateurs péri-scolaires des communes, aux chargés de mission développement durable, ainsi qu'au personnel de la restauration scolaire et aux ambassadeurs du tri et de la prévention de la Métropole.

En 2019, les premières sessions de formation ont été réservées aux 16 ambassadeurs du tri et de la prévention. D'autres sessions seront programmées en 2020 pour les communes adhérentes. Les formations sur le compostage ont été poursuivies et même amplifiées. En effet, 270 personnes ont été formées, soit plus de 100 supplémentaires par rapport à 2018 (167 personnes en initiation, 79 en référent de site et 24 pour guide composteur). Cette augmentation est liée aux nouvelles modalités d'accompagnement des sites collectifs, qui incite fortement les référents de site à se former.

2020

L'organisation des formations a été perturbée par le contexte sanitaire en 2020. Quelques formations sur le compostage ont néanmoins eu lieu :

- Initiation : quatre sessions (12 en 2019) et 53 personnes formées ;
- Référent de site : trois sessions et 39 personnes formées ;
- Aucune formation de guide-composteur.

Au total, on compte 939 personnes formées au compostage depuis 2015.

Le parcours de formation a évolué, avec la proposition d'un format d'une journée pour les référents de site, afin de faciliter la démarche au plus grand nombre. Les formations ont pour but de répondre au cadre réglementaire fixé par l'arrêté du 9 avril 2018 et de fournir un savoir-faire technique et relationnel aux participants des opérations de compostage. Elles sont en partie basées sur le référentiel de l'ADEME.

2021

En 2021, Toulouse Métropole a relancé son offre de formation sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, articulée autour de deux temps de travail :

- une première journée nommée "Tronc commun" pour appréhender les enjeux principaux de la thématique ;
- une deuxième journée orientée soit vers les relais d'informations, soit vers les porteurs d'action.

Dans un premier temps, le public ciblé est les agents des communes et leurs partenaires.

Quatre sessions de formations gaspillage alimentaire / porteurs d'action ont été réalisées en 2021 pour la direction de l'éducation de la Mairie de Toulouse, dans le cadre du déploiement de leurs plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.

D'autres sessions ont été proposées fin 2021 à l'ensemble des communes, aussi bien sur le gaspillage alimentaire que sur la réduction des déchets. Elles ont toutefois dû être annulées du fait d'un nombre insuffisant de participants.

Concernant le volet compostage partagé, les formations proposées aux résidents permettent d'acquérir un savoir-faire technique et organisationnel. Elles permettent de transmettre de la méthode et des ressources aux référents de sites et aux participants pour garantir la pérennité des projets de compostage collectif.

En 2021, le programme de formation a été maintenu en supprimant la visite de sites de compostage en résidence. Le contexte sanitaire a impacté le taux de présence aux formations : sur les 230 personnes inscrites, 169 ont été formées soit 73% de personnes en moins.

On compte 49 personnes formées à "l'initiation", 80 à la formation "référént de site", et 19 guides-composteurs.

70% des personnes formées ont accès à un composteur, 20% se forment pour se préparer à la mise en place d'un site.

Sur les 51 sites installés en 2021, 44% des sites ont une personne référente formée à ce jour. Parallèlement, il est observé que lorsque plusieurs personnes d'un même site sont formées, cela crée un certain engouement auprès des autres participants.

Le niveau de satisfaction des stagiaires est très élevé et participe à la bonne dynamique des sites de compostage.

Un nouveau format de formation sous forme d'ateliers de deux heures a été initié en 2021 autour de la thématique du jardinage au naturel.

PERSPECTIVES

- Organiser des formations sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets ;
- Développer l'offre de formation sur le compostage et le jardinage écologique.



ACTION F5 - PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

Depuis 2012, Toulouse Métropole participe à de nombreuses manifestations sur son territoire. Pour sensibiliser la population à la réduction des déchets, Toulouse Métropole dispose de différents outils : panneaux informatifs, modules de jeux, vitrines présentant les alternatives au jetable, guide du compostage, etc.

Dans le cadre de son nouveau plan d'action, Toulouse Métropole poursuit la réalisation de ces interventions.

Objectifs

OBJECTIF QUALITATIF

- Sensibiliser la population à la réduction des déchets dans le cadre événementiel

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Personnes sensibilisées lors des événements

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|-------|------|-------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 2 691 | 1 935 | 2 580 | 0 | 1 700 | | | |

Nombre de manifestations sur lesquelles Toulouse Métropole a été présent

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 18 | 15 | 20 | 0 | 12 | | | |

2018

Le stand dédié à de la réduction des déchets a été présent sur quinze évènements de la métropole en 2018.

Le contenu est adapté aux thématiques des évènements. Le volet compostage est celui qui est le plus sollicité par les organisateurs.

2019

En 2019, le stand a été présent sur une vingtaine d'évènements pour sensibiliser la population à la réduction des déchets. Nouveauté de l'année 2019 : des actions de sensibilisation ont été réalisées au sein d'entreprises du territoire afin de sensibiliser les employés à la réduction des déchets.

Afin de s'adapter à l'évolution des attentes des habitants sur la réduction des déchets (de pourquoi réduire ses déchets à comment faire), de nouveaux outils de sensibilisation ont été développés pour compléter ceux déjà existants :

- des panneaux d'information sur le gaspillage alimentaire et sur les impacts de la mode ;
- un jeu de "memory" à destination du jeune public, permettant d'associer un geste producteur de déchets au geste opposé permettant de réduire ce déchet;
- des modules présentant les alternatives à un certain nombre d'objets jetables, regroupés par thème : dans cuisine, dans salle de bain, à l'extérieur, pendant les courses et au bureau. Le but de ces modules est de présenter concrètement des objets réutilisables qui existent et qui sont trouvables dans le commerce. Ces modules reçoivent généralement un bon accueil du public car ils présentent des solutions concrètes et parfois simples à mettre en place.

2020

L'année 2020 a été une année difficile pour la sensibilisation du grand public dans le cadre événementiel. En effet, à cause du contexte sanitaire, tous les évènements sur lesquels la présence du stand réduction des déchets était prévue ont été annulés.

2021

Du fait du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19, l'organisation d'évènements grand public a été limitée sur le premier semestre 2021. En effet, seulement deux temps de sensibilisation ont été maintenus : la fête des fleurs à Blagnac et une intervention dans le lycée toulousain Urbain Vitry. Pour cette dernière, les animations scolaires proposées par Toulouse Métropole n'étant pas adaptées aux lycéens, la Métropole a proposé de réaliser une sensibilisation sous forme de stand (réduction et tri des déchets). Chaque classe avait un horaire de passage sur le stand. Tous les élèves et enseignants ont ainsi pu échanger avec les animateurs présents.

Sur le deuxième semestre 2021, les évènements ont presque tous été maintenus (souvent avec contrôle du pass sanitaire).

PERSPECTIVE

- Créer des panneaux d'exposition sur la thématique du compostage.



ACTION F6 - SENSIBILISER LES HABITANTS AUX DÉCHETS DANGEREUX

Calendrier

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| ● | ● | ● | ● | | | |

● Action réalisée ● Action suspendue

Description de l'action

La réduction des déchets couvre aussi bien l'aspect quantitatif que qualitatif au travers de la réduction de la nocivité des déchets. Les produits dangereux se retrouvent partout, de la cave au grenier (piles, solvants, peintures, phytosanitaires, etc.). Ils représentent un risque pour la santé et l'environnement. Toulouse Métropole participe à la diffusion des alternatives et astuces dans ses actions de communication (page dédiée sur son site Internet, exposition, sensibilisation au jardinage écologique, etc.). La diffusion devra être renforcée dans les futures actions de sensibilisation.

Objectifs

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire la nocivité des déchets collectés
- Proposer des alternatives aux produits dangereux aux habitants

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action

Quantité de déchets dangereux spécifiques collectés en déchèteries

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|
| RÉSULTATS | 352 t | 309 t | 456 t | 482 t | 195 t | | | |

2018/
2019



Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des habitants aux risques que peuvent rencontrer les agents de collecte, une information a été réalisée sous forme de flyers et affiches, pour rappeler aux habitants les déchets à ne pas mettre dans les ordures ménagères.

Une page du site Internet de la Métropole présente cinq bonnes pratiques pour la sécurité des usagers et des agents.

Des ressources sont proposées pour réduire l'utilisation de produits dangereux et se renseigner sur les lieux de collecte.

2021



Le nouveau guide des déchets propose une double page dédiée à la question des déchets dangereux et à leur nocivité. Les consignes de tri spécifiques ainsi que les pictogrammes dédiés sont présentés afin de préserver la santé et l'environnement.

TOULOUSE MÉTROPOLE

Direction des Déchets et Moyens Techniques Service Évolution des Pratiques des Usagers

6 rue René Leduc - BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
reduction.dechets@toulouse-metropole.fr

Date de publication : septembre 2022

toulouse
métropole